

# CONGRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

## COMMUNES TOURISTIQUES, STATIONS CLASSEES : DES IDENTITES A CONSTRUIRE ET A DYNAMISER

---

*Animation : Bruno LEPRAT, Journaliste*

### Sommaire

---

<b>Accueil des congressistes</b>	<b>2</b>
Marc FRANCINA	
Député-Maire d'Evian-les-Bains (74) et Président de l'ANMSCCT	
<b>Quels enjeux pour les communes touristiques ?</b>	<b>3</b>
<b>Allocution</b>	<b>21</b>
Frédéric LEFEBVRE	
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation	

**Communes touristiques, stations classées : la preuve par l'exemple**

26

Daniel FASQUELLE

Député-maire du Touquet (62), commune labellisée FAMILLE PLUS

Jean-Louis LEONARD

Député-maire de Châtelailon-Plage (17)

Christian MANTEI

Directeur Général d'ATOUT France

**Clôture du congrès**

57

Géraldine LEDUC

# Accueil des congressistes

---

Marc FRANCINA

*Député-Maire d'Evian-les-Bains (74) et Président de l'ANMSCCT*

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer à l'heure afin de ne pas pénaliser les personnes ponctuelles. Certains de nos collègues n'ont pas pu se joindre à nous en raison des conditions climatiques. Nous ferons donc en sorte d'adapter le programme de cette journée d'échange.

Bienvenue à toutes et à tous malgré le froid. Je souhaite que nous passions une bonne journée.



# Quels enjeux pour les communes touristiques ?

## I) Les enjeux financiers

*Eric JALON, Directeur Général des Collectivités Locales*

*Gilles CARREZ, Président du Comité des Finances Locales et Député-Maire du Perreux-sur-Marne (94)*

*Christophe des ROSEAUX, Responsable du Tourisme (DDTR), Caisse des Dépôts et Consignations*

*Sylvain DENOYELLE, Témoin, Maire de Nonsard-Lamarche (55)*

### **Marc FRANCINA**

Nous avons la chance d'accueillir Gilles Carrez, dont l'emploi du temps est particulièrement chargé.

### **Bruno LEPRAT**

Nous traiterons ce matin des enjeux de finances et de communication grâce à des témoignages très experts. Sylvain Denoyelle sera votre représentant en tribune, en tant qu'agitateur d'idées.

Eric Jalon devait initialement ouvrir cette table ronde, mais nous donnerons dans un premier temps la parole à Gilles Carrez car celui-ci est soumis à une contrainte horaire dans une trentaine de minutes.

Sylvain Denoyelle, pouvez-vous nous faire part de votre état d'esprit et de celui de vos collègues sur les problématiques de finances, afin que Monsieur Carrez puisse vous répondre ?

### **Sylvain DENOYELLE**

Je peux vous citer notre inquiétude relative à la DGF. Nous assistons à une restructuration de l'intercommunalité. Nous avons noté une première vague de créations de communautés de communes il y a une dizaine d'années, mais les craintes exprimées à l'époque sur la DGF communale ne se sont pas concrétisées. Nous redoutons cependant aujourd'hui que la DGF serve d'incitation à la restructuration intercommunale au détriment des communes dans le cadre d'une nouvelle vague d'intercommunalités. Il est notamment précisé que la DGF par habitant de l'ancienne structure la plus importante doit être prise pour base quand le CIF dépasse les 60 %. Il sera nécessaire d'identifier une nouvelle source de revenus dans un contexte de budget constant, et cette démarche impactera certainement les communes.

### **Marc FRANCINA**

J'entends dans un premier temps remercier Gilles Carrez pour sa présence parmi nous. J'aimerais qu'il nous propose une présentation de la péréquation financière des communes. Vous avez tous reçu des simulations pour l'année 2012, mais beaucoup de nos collègues n'ont pas réalisé que ce montant serait doublé en 2013, puis triplé en 2014

et quadruplé en 2015. Gilles Carrez peut-il également nous expliquer la manière dont les sommes sont reversées aux intercommunalités et réparties aux villes les constituant ?

### Gilles CARREZ

Les perspectives de nos finances publiques locales sont totalement liées à celles de l'Etat. Le budget de l'Etat s'établit à 350 milliards d'euros, 220 milliards d'euros sont consacrés aux collectivités locales, et 450 milliards d'euros sont dédiés à la Sécurité Sociale pour un total de 1 000 milliards d'euros de dépenses publiques, soit 56 % du PIB.

Les 350 milliards d'euros de l'Etat constituent une sorte de chambre de compensation, car l'Etat procède à un ajustement général. 70 milliards d'euros sont versés depuis ce budget aux collectivités locales sous forme de dotations. Le budget de l'Etat inclut également les intérêts de la dette de l'Etat pour 45 à 50 milliards d'euros selon les années, ainsi que 40 milliards d'euros au titre des pensions. La volonté de maîtriser le déficit de l'Etat, qui s'élève à 90 milliards d'euros, exclut nécessairement d'exempter de cet objectif les 70 milliards d'euros alloués aux collectivités locales. Cette position est indépendante de toute considération politique, et revêt une dimension structurelle.

Une loi de programmation pluriannuelle a été votée l'an dernier. Elle détermine l'évolution des comptes publics jusqu'à l'horizon 2014. Ce texte prévoit que le montant de 70 milliards d'euros de dotation attribué aux communes n'évoluera pas, et qu'il ne sera notamment pas majoré pour tenir compte de l'inflation.

Notre DGF sera donc globalement reconduite d'année en année au même niveau en valeur, soit 24 milliards d'euros pour les communes et pour les intercommunalités, 11 milliards d'euros pour les départements et 5 milliards d'euros pour les régions.

La politique de péréquation impliquera dès lors nécessairement de puiser de nouvelles ressources au sein même des intercommunalités.

Les communes touristiques bénéficiaient d'une dotation spécifique avant la réforme de la DGF de 1993. Cette dotation touristique a cependant été intégrée dans la part garantie de la DGF à cette date. La DGF comprenait donc la part forfaitaire et le mécanisme de péréquation, et la dotation touristique était cristallisée au sein de la dotation forfaitaire.

Une nouvelle réforme de 2005 a conduit à inclure la dotation spécifique au sein du complément de garantie. Ce mouvement implique que la DGF des communes ne peut pas être réduite. Il n'est donc pas possible de supprimer les inégalités existant entre les communes en défavorisant les plus riches pour aider les plus pauvres. L'inclusion de la dotation touristique dans le complément de garantie a cependant eu pour conséquence de bloquer des éléments qui ne s'inscrivaient pas dans la péréquation. Le mécanisme général de péréquation interne doit donc chercher des fonds dans la part garantie. Cette situation peut s'avérer défavorable pour les communes touristiques, car la plupart d'entre elles disposent d'un complément de garantie important puisqu'elles bénéficiaient au début des années 90 d'une dotation touristique spécifique.

Les deux villes de France bénéficiant de la DGF par habitant la plus élevée sont Lourdes et Vichy. La DGF correspond à l'ancienne taxe locale. Je vous rappelle que les communes percevaient 1 % à 2 % du prix de vente des marchandises achetées chez les commerçants situés sur leur territoire. La mise en place de la TVA au milieu des années 60 a permis de garantir à chaque commune des montants correspondant aux sommes qu'elles percevaient du fait de la taxe locale. Ce mécanisme a pris le nom de VRTS puis de DGF. Les villes touristiques historiques bénéficient donc d'une DGF par habitant nettement supérieure à celle des autres communes.

Il est par conséquent nécessaire de réaliser que les communes touristiques ne doivent pas placer d'espoirs excessifs dans la DGF. Je vous invite à étudier le niveau du complément de garantie dans la décomposition de la DGF que vous recevrez prochainement

Le Comité des Finances Locales a procédé hier matin à la répartition de la DGF, comme il le fait chaque année dans le respect de ses compétences. Nous avons pris une décision inédite à cette occasion. Nous avons tenu compte des difficultés créées par le mécanisme actuel pour les communes touristiques, et il a ainsi été décidé de ne pas financer intégralement l'augmentation de 60 millions d'euros de la dotation de solidarité urbaine et la hausse de 40 millions d'euros de la dotation de solidarité rurale par le prélèvement de fonds sur le complément de garantie. Cette pratique était menée depuis quatre ans, mais elle commençait à créer des difficultés. Nous avons cherché la péréquation en diminuant une autre composante de la DGF, qui est la partie « part salaire » et qui correspond à la compensation de l'ancienne « part salaire » de la taxe professionnelle. Cette décision est plus équilibrée, en ce qu'elle impactera moins les communes touristiques qui ne disposent que d'une faible base de taxe professionnelle.

L'Etat a supprimé des pans de la fiscalité locale et les a remplacé par des dotations afin de ne pas pénaliser les entreprises et les ménages. Je vous rappelle que la vignette, la part régionale de la taxe d'habitation, une part importante des droits de mutation, et la part salaire de la taxe professionnelle ont été remplacées par des dotations en 2000. Je n'ai eu de cesse de souligner depuis quinze ans que les finances de l'Etat constituaient à terme un enjeu majeur. Je n'imaginais pas que cette prédiction se concrétiseraient aussi tôt, mais la crise a accéléré ce processus. Les collectivités locales sont désormais pleinement dépendantes des dotations, et elles ne disposent plus d'un budget propre.

La taxe professionnelle a diminué en application d'une réforme récente. Cette décision était bénéfique pour les entreprises, mais il a fallu compenser ce manque à gagner des collectivités en leur versant deux milliards d'euros de dotation supplémentaire.

Le sort des collectivités locales est désormais directement lié à l'indispensable rééquilibrage des comptes de l'Etat.

Le même phénomène a été observé en matière de Sécurité Sociale. Les allègements des cotisations sociales ont été compensés par le transfert de recettes de l'Etat à la Sécurité Sociale. Cette situation a engendré des déficits colossaux, que nous ne pouvons plus nous permettre de voir perdurer.

N'écoutez surtout pas les personnes qui vous annoncent des jours meilleurs grâce à une plus grande générosité de l'Etat envers les collectivités locales. Ces promesses sont mensongères car elles seront impossibles à respecter.

### **Bruno LEPRAT**

Qui peut défendre les communes, la bonne gestion des collectivités locales et les communes touristiques en particulier ? Vous nous faites part d'un raisonnement mécaniste. Les communes ont-elles la capacité de faire valoir leur point de vue ?

### **Gilles CARREZ**

Je parle volontiers d'une industrie touristique. Les communes touristiques disposent d'un potentiel considérable, et il relève de l'intérêt national que de l'exploiter. Je crois profondément qu'il faut donner les moyens à cette industrie touristique d'optimiser son potentiel.

J'ai soutenu l'amendement du Sénat portant sur la taxe professionnelle, mais nous nous sommes heurtés à l'opposition des professionnels. Je ne suis pas opposé à l'idée de vous accorder davantage de marge sur la taxe de séjour, à condition que celle-ci soit utilisée à bon escient. Il faut dès lors faire confiance aux maires.

Nous ne devons pas attendre monts et merveilles de l'Etat. Nous devons dégager des marges sur des recettes spécifiques à l'activité touristique pour enclencher des cycles vertueux. Je maintiens qu'il relève de l'intérêt général que d'octroyer aux communes touristiques les moyens de déployer ces dispositifs. Il est nécessaire de reconnaître

l'intérêt de l'investissement public touristique au regard de la dynamique économique générale. Nous devons donc être force de proposition.

### **Philippe AUGIER**

Je partage votre point de vue sur le fait que l'investissement participe de l'intérêt national. Ne pensez-vous cependant pas que cette organisation de la péréquation risque de pénaliser l'investissement ? Les communes emploieront les budgets initialement dédiés à ce poste pour financer leur fonctionnement.

### **Daniel FASQUELLE**

Je partage ce qui a été dit quant à la nécessité de faciliter l'investissement dans les communes touristiques. Il s'agit à mon sens de l'unique moyen pour développer un secteur d'activité majeur qui dispose d'une marge de progression considérable. Je doute que beaucoup d'autres marchés présentent de telles perspectives de développement.

Cette démarche implique cependant la mise en place d'une politique publique volontariste. J'ai étudié attentivement l'amendement proposé par les sénateurs sur la taxe de séjour, et je tiens à rappeler que celle-ci doit rester attachée au territoire. Atout France doit impérativement disposer de budgets adaptés en raison de l'importance accrue de la communication dans notre secteur, mais la taxe de séjour n'a pas vocation à financer cette entité.

Vous noterez par ailleurs que la DGF est basée sur un seul habitant par résidence secondaire, alors que ces populations constituent parfois des seconds résidents. Ceux-ci travaillent en ville la semaine, et sont présents le week-end dans nos communes. Nous sommes contraints de sur dimensionner l'ensemble de nos dépenses, de nos équipements et de nos services publics, car notre population réelle dépasse la base de la DGF. Cette situation risque de pénaliser les communes touristiques, alors qu'il faudrait au contraire les encourager.

### **De la salle**

Les communes touristiques centres des communautés de communes assument l'essentiel des dépenses participant de l'accueil des touristes, telles que l'entretien des monuments historiques, la voirie ou le commerce. Je crains donc que le transfert de la DGF des communes aux communautés de communes ne pénalise les communes touristiques centres.

### **Gilles CARREZ**

Il est exact qu'une partie de l'augmentation de la DGF au bénéfice des intercommunalités est partiellement prélevée sur les communes depuis la Loi Chevènement de 2000. Nous avons cependant modifié cette répartition de la DGF hier. Les besoins de l'intercommunalité sont désormais stabilisés à 34 millions d'euros. Ce montant reste marginal par rapport à une DGF de 24 milliards d'euros. Nous avons décidé de ne pas financer la DSU et la DSR par le seul complément de garantie, mais également par la compensation part salariale de la DGF. Je vous rappelle que les deux tiers de cette compensation part salariale sont actuellement inclus dans les intercommunalités.

Je suis très séduit par l'idée de Philippe Augier. La réforme consiste à créer un fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Ce fonds résulte du constat que certains territoires disposent de recettes nettement plus élevées que celles des autres communes, en raison notamment de la répartition historique de la taxe professionnelle. L'écart moyen est de un à dix entre les 10 % de communes les plus pauvres et les 10 % de communes les plus riches. Cette différence est colossale, et constitue une spécificité française. La péréquation verticale ne peut plus être appliquée si les dotations sont reconduites. Il faut donc identifier une nouvelle source de recette, consistant à prendre aux plus riches pour aider les plus pauvres.

Le texte voté prend en compte les territoires, et non les 36 000 communes. Nous comparons les ressources des intercommunalités sur le territoire de l'intercommunalité divisées par le nombre d'habitants avec la moyenne de cet indicateur. Nous n'avons pas retenu la moyenne nationale, qui pénaliserait les villes, ni la moyenne par strate, qui créait des effets de seuil. Les sénateurs ont donc inventé un système de lissage logarithmique. Une intercommunalité dont les recettes par habitant sont supérieures de 0,9 % à la moyenne devra ainsi contribuer à ce système de péréquation horizontale, et les communes dont les habitants sont pauvres bénéficieront de ce dispositif. Il est cependant possible pour une même commune de contribuer et de bénéficier, si l'institution est riche mais que ses habitants sont pauvres.

La remarque de Philippe Augier est très intéressante. Nous pourrions effectivement avoir intérêt à localiser le versement dans la section d'investissement. Nous devrons mener une réflexion sur ce point.

Je ne dispose pas de la ventilation spécifique aux communes touristiques, mais je doute qu'elles soient globalement plus contributrices que bénéficiaires. Marc FRANCINA est intervenu afin que nous ne prenions pas en compte la taxe de séjour dans les recettes, car cette solution aurait fortement pénalisé les communes touristiques.

Je suis contre l'affectation d'une partie de la taxe de séjour à l'organisme national, car cette ressource supplémentaire inciterait l'Etat à réduire sa dotation. Je suis cependant d'accord sur le fait qu'il faut apporter davantage de liberté aux communes sur ce point.

### **Sylvain DENOYELLE**

La question de fond réside à mon sens dans la revalorisation de la taxe de séjour, qui n'a pas eu lieu depuis onze ans.

### **Gilles CARREZ**

Cette démarche me semble effectivement indispensable. Il n'existe qu'une faible marge de manœuvre sur les dotations de l'Etat et sur la fiscalité locale. Je doute que les taux de la taxe d'habitation puissent être relevés, et la cotisation de l'ancienne taxe professionnelle est définie au niveau national. Il faut donc identifier des recettes spécifiques à l'activité touristique en faisant confiance aux communes pour en assurer la bonne gestion.

### **Marc FRANCINA**

Nous avions émis l'idée d'une taxe sur l'ensemble des partenaires du tourisme il y a sept ou huit ans, mais nous n'avons jamais été entendus par le ministère ou par l'Etat. Ce dispositif aurait concerné les commerçants, les garagistes, et l'ensemble des acteurs profitant du tourisme au sein des stations touristiques classées. Cette solution aurait valorisé le classement défini par la loi de 2006.

### **Gilles CARREZ**

Il me paraît difficilement possible de mettre en œuvre une taxe générale de cette nature. La réflexion devrait plutôt porter sur des contributions liées au processus.

### **Marc FRANCINA**

Les contributions volontaires ne fonctionnent jamais.

### **Philippe AUGIER**

Nous avons constaté une recentralisation totale de la fiscalité et une déresponsabilisation des collectivités territoriales. Celles-ci doivent pourtant présenter un budget en équilibre. Ce phénomène a directement contribué au délitement total des finances nationales. Ne devrions-nous pas réfléchir à une fiscalité accordant une véritable

responsabilité aux collectivités territoriales, afin que celles-ci puissent gérer plus étroitement leur budget et leur fiscalité ?

### **De la salle**

L'hôtellerie entreprend déjà des dépenses pour répondre aux exigences de remise aux normes. Il n'est donc pas possible de demander un effort supplémentaire à ce secteur. Marc FRANCINA l'a dit, il est nécessaire d'augmenter l'assiette de la taxe de séjour en y incluant les restaurants, les transports et les autoroutes, à défaut de pouvoir augmenter son taux.

### **Marc FRANCINA**

La taxe de séjour n'est pas payée par les communes mais par les clients. Nous n'intervenons donc qu'en tant que perceuteur. Les hôteliers encaissent temporairement la taxe de séjour et agissent comme si celle-ci constituait un chiffre d'affaires. Ils ne peuvent donc plus la reverser en fin de saison, et la commune est contrainte de se substituer à eux. J'ai été contraint de dépêcher des experts comptables auprès de certains hôteliers pour que ces sommes nous soient payées. Cette population fait parfois preuve d'une certaine mauvaise foi.

### **Bruno LEPRAT**

Que pensez-vous de la proposition de Philippe Augier visant à fortifier la fonction fiscale des communes ?

### **Gilles CARREZ**

Je ne crois pas à un retour de fiscalité vers les collectivités territoriales dans les prochaines années, car je ne parviens pas à imaginer quelle taxe serait concernée par cette évolution. La seule solution consisterait à adopter le mécanisme allemand de partage des impôts nationaux, mais cette démarche exclurait tout vote de taux. Je pense que des taxes spécifiques au tourisme devront être définies.

### **Jean-Louis LEONARD**

Nous disposons de gisements considérables de perception. Il ne faut pas dénoncer les professionnels, mais les collectivités qui ne remplissent pas leur mission. Il a été proposé de forfaitiser l'ensemble de la taxe de séjour dans la loi de 2009, mais Marc FRANCINA s'est opposé à juste titre à cette disposition inutile. Les hôteliers sont généralement stigmatisés, mais la véritable source de revenus réside dans les meublés et dans les campings, dont les capacités d'accueil sont nettement supérieures à celles des hôtels. Aucun contrôle n'est effectué dans le secteur résidentiel des campings, alors que celui-ci représente 40 % de leurs capacités d'hébergement.

J'estime que nous ne devons pas pénaliser les touristes par une augmentation de la taxe de séjour, car ceux-ci constituent notre clientèle. Ils pourraient à terme choisir leur destination en fonction du montant de cette taxe.

### **Marc FRANCINA**

Je partage ton point de vue, mais il faut souligner que cette problématique n'est pas soulevée dans les pays étrangers.

Je rappelle que la taxe de séjour est calculée en fonction du nombre de personnes déclarées lors de la location. Comment pourrons-nous vérifier le nombre de touristes présents d'un soir sur l'autre dans un meublé ?

**Jean-Louis LEONARD**

Il suffit de forfaitiser le montant de la taxe de séjour. La déclaration des meublés est obligatoire depuis de nombreuses années. Les communes devraient donc faire leur travail.

**Marc FRANCINA**

Certains touristes anglais ont aménagés leurs maisons pour proposer des chambres d'hôtes. Ils publient des offres sur internet et reçoivent des « amis » toute l'année sans s'acquitter d'une quelconque taxe auprès de la commune. Comment peut-on prendre en compte cette pratique ?

**Jean-Louis LEONARD**

Il est aisément d'identifier les personnes proposant ce type de logement dans les petites communes. Une simple veille sur internet permet également d'identifier ces offres.

**Marc FRANCINA**

J'apprécie la proposition de Philippe Augier. Certaines communes bénéficient de dotations qui sont totalement consacrées aux frais de fonctionnement, alors qu'elles devraient être utilisées pour pratiquer des investissements. Je pense que Monsieur Jalon tiendra compte de cette remarque.

**Sylvain DENOYELLE**

Les inquiétudes sur l'évolution de la DGF et sur le risque de son transfert progressif vers l'intercommunalité restent présentes.

**Bruno LEPRAT**

Monsieur Jalon, l'Etat gèle les concours aux collectivités locales. Cette décision peut inquiéter, perturber ou diviser. Quelle est votre position sur ces problématiques budgétaires ?

**Eric JALON**

Je n'ai que peu de choses à ajouter aux propos de Gilles Carrez.

**Bruno LEPRAT**

Pouvez-vous rappeler ce qu'est le CFL ?

**Eric JALON**

Le Comité des Finances Locales a été créé en 1979 pour prendre des décisions sur la répartition de la DGF, qui a été mise en place la même année. Il comprend des représentants des administrations compétentes ainsi que des parlementaires, et des représentants des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. Ce comité dispose de pouvoirs de décision, et il en a fait usage hier sur la problématique de la répartition du financement de la DGF.

**Marc FRANCINA**

Des intérêts différents peuvent cependant s'exprimer entre les communes, les départements et les régions.

**Eric JALON**

Cet organe est devenu le lieu d'échanges et de débats techniques sur les problématiques de finances locales. Nous avons donc préparé le texte du projet de loi de

finance sur la péréquation horizontale au cours du premier semestre 2011. Le CFL permet de préparer le débat parlementaire sur les sujets impactant les collectivités territoriales.

**Bruno LEPRAT**

Pouvez-vous préciser le message délivré par la DGCL aux communes touristiques ?

**Eric JALON**

Je partage le constat de l'imbrication entre l'Etat et les collectivités territoriales. Gilles Carrez a rappelé que 70 milliards d'euros ont été transférés entre l'Etat et les collectivités. Il existe donc une certaine solidarité entre ces deux parties dans ce domaine.

Les décisions prises en 2010 à l'issue de la conférence sur les déficits visent à appliquer aux concours financiers de l'Etat à destination des collectivités la même règle que celle s'appliquant aux autres dépenses de l'Etat. Cette politique justifie le gel des concours financiers de l'Etat et le supplément d'efforts de 200 millions d'euros demandé aux collectivités à l'automne 2011.

Un fonds de péréquation horizontale sera créé cette année. Nous mesurerons les recettes fiscales et les dotations des collectivités, et nous redistribuerons une partie de ces montants aux communes disposant des dotations les plus faibles, ou dont les populations sont les plus fragiles. Je précise toutefois que la péréquation verticale atteindra trois milliards d'euros au travers des mécanismes de DSU, de DSR et de DNP, et que le dispositif de péréquation horizontale ne sera mené que sur une base de 150 millions d'euros.

Nous devrons mener une réflexion sur la manière dont nous alimenterons la croissance de la DSU, de la DSR et de la DNP. Nous fonctionnons sur le complément de garantie des communes depuis quatre ans, et ce mode de calcul impactait les communes touristiques. Le redéploiement sera mené à partir de la compensation part salaire en 2012, en opérant un équilibre entre les communes et les intercommunalités.

Nous avons pris en compte les spécificités de certaines recettes fiscales dans la péréquation horizontale, et nous avons ainsi exclu du panier de ressources les montants issus de la taxe de séjour et de la taxe sur les remontées mécaniques.

Nous n'avons pris en compte que la population DGF et sa richesse pour déterminer les charges. Une étude statistique sur les recettes et les charges des communes touristiques a été réalisée à la demande de Marc FRANCINA. Elle a été publiée au mois d'août, et est consultable sur le site internet de la DGCL. Il ressort de cette étude que les communes touristiques disposent de budgets plus élevés que les autres communes en matière de ressources et de dépenses.

Les enjeux multiples de la clause de revoyure comprennent donc notamment l'intégration des particularités des communes touristiques dans ce dispositif global.

**Bruno LEPRAT**

Pourriez-vous citer des territoires appelés à donner davantage aux communes les plus fragiles ?

**Eric JALON**

Une simulation a été menée au cours du débat parlementaire sur une communauté de communes qui pourrait bénéficier de cette nouvelle péréquation. Cette communauté inclut notamment la ville de Nonsard-Lamarche, dont Sylvain Denoyelle est le maire.

**Bruno LEPRAT**

A qui devra-t-il dire merci ? Les contributeurs seront-ils des villes telles que Deauville ou Perros-Guirec ?

## Eric JALON

Il s'agira de communes ou de communautés accueillant un grand nombre de résidences secondaires et bénéficiant de ressources autres que la taxe de séjour, puisque celle-ci ne sera pas prise en compte dans le calcul. Les communes que vous citez seront certainement concernées, ainsi que celle représentée par Marc FRANCINA.

La réforme ayant conduit à la suppression de la taxe professionnelle a réorganisé le paysage fiscal de manière significative. La concentration de la taxe d'habitation sur le bloc « communes et intercommunalités » a permis de préserver la marge de manœuvre fiscale de celles-ci. 85 % de leurs recettes issues de la taxe professionnelle ont été remplacés par des recettes pour lesquelles elles disposent d'un pouvoir d'un taux. Ce taux atteint 40 % pour les départements, et s'avère quasiment nul pour les régions. Les marges d'augmentation de la taxe d'habitation sont toutefois limitées, du fait de la révision des valeurs locatives que nous entreprendrons progressivement. Nous devrons donc travailler prioritairement des fiscalités spécifiques et affectées. Gilles Carrez a notamment proposé un relèvement et une harmonisation du taux du versement de transport en Ile-de-France pour financer le développement des infrastructures de transport dans cette région.

La réflexion sur la taxe de séjour n'a pas encore pleinement abouti, et il n'existe manifestement pas de consensus en la matière. Le décret d'octobre 2011 a toutefois intégré le classement cinq étoiles dans le barème.

Je souhaite revenir sur le débat entre l'assiette et le taux. Il m'apparaît que l'assiette légale de la taxe de séjour n'est pas encore suffisamment exploitée dans sa définition actuelle. J'estime qu'il faut par ailleurs se garder de déployer des systèmes trop complexes. Des montants modulés en fonction de la durée du séjour me semblent ainsi trop compliqués à mettre en œuvre.

Il est par ailleurs nécessaire de conserver une certaine compétitivité dans le domaine touristique. Ce secteur est devenu particulièrement concurrentiel. Certains touristes disposent d'une résidence secondaire, mais nous constatons une forte volatilité des clientèles sur les destinations touristiques. Le tourisme est l'un des seuls secteurs de notre économie présentant un solde positif, à hauteur de six milliards d'euros. Il est essentiel de préserver cet instrument de compétitivité. Les amendements proposés au Sénat prévoyaient un relèvement général du tarif de la taxe de séjour, et nous devrons poursuivre notre réflexion sur ce point. La DGCL reste à disposition des associations et du CFL pour participer à des groupes de travail afin d'identifier un consensus sur ce sujet.

## De la salle

Les collectivités doivent disposer de ressources pérennes pour se développer et pour investir, et la taxe de séjour en constitue une. Cette taxe porte actuellement sur l'hébergement. Certaines communes sont cependant industrielles et touristiques. Comment pouvons-nous prendre en compte cette mixité ?

Il me paraît illusoire d'espérer une augmentation de l'assiette, mais je considère que nous devrons à minima indexer la taxe de séjour, qui n'a pas connu d'évolution depuis onze ans.

La forfaitisation peut constituer une solution recevable, mais elle pourrait toutefois se transformer en un impôt local à moyen terme.

Il a été rappelé que les dotations aux collectivités locales représentent 70 milliards d'euros. Les difficultés actuelles ne résident cependant pas dans la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle mais dans la base. Les collectivités locales pratiquent 75 % des investissements en France, mais la partie emprunt ne représente que 10 % à 12 % de la dette publique. Je souhaite par ailleurs souligner les difficultés que nous rencontrons pour obtenir des prêts. Nous recevons en moyenne sept refus pour huit demandes. Les maires avaient pour habitude de solliciter des emprunts à mesure que leurs travaux progressaient, mais ils sont désormais parfois

contraints d'interrompre les chantiers car ils n'ont pas l'assurance de bénéficier de l'emprunt final. Un fonds de plusieurs milliards d'euros devait être créé, mais nous ne disposons pas de davantage d'informations.

**Eric JALON**

La suppression de la taxe professionnelle a été entourée d'un certain nombre de garanties. Le délai requis pour vous apporter des éléments d'information dans ce domaine a pu être ressenti comme une source d'incertitude par les collectivités locales, mais vous disposez désormais de ces informations. Vous savez donc que l'écart a été couvert par une dotation de l'Etat. L'engagement visant à ce que les ressources des collectivités ne soient pas inférieures après la réforme à leur niveau avant celle-ci a été tenu. La compensation relais était supérieure de plus d'un milliard d'euros au montant de la taxe professionnelle avant sa suppression en 2009.

Nous sommes extrêmement vigilants sur la problématique des investissements et de l'accès à l'emprunt. Une enveloppe de cinq milliards d'euros a été mise en place pour couvrir les investissements pratiqués en 2011 et au début de l'année 2012. Cette enveloppe est intégralement engagée à ce jour, et il nous faut donc nous interroger sur le financement des opérations menées pendant le reste de l'année 2012. Nous avons évoqué hier la constitution d'une enveloppe supplémentaire, et le pôle de financement public devrait pouvoir produire des prêts dès le second semestre 2012.

L'accès au crédit évolue pour tous les acteurs de l'économie. Il sera durablement plus coûteux que les années précédentes pour les collectivités locales, car les enveloppes pouvant être mises à disposition par les établissements bancaires seront plus limitées en application des nouveaux ratios prudentiels. Les financements porteront certainement sur des durées plus courtes, qui devraient atteindre de cinq à dix ans. Le financement des investissements sera également plus sélectif quant à la nature et la durabilité des opérations menées.

Nous devrons apporter des réponses sur l'année 2012 en tenant compte de ces trois paramètres. J'estime qu'elles seront communiquées très prochainement. Nous devrons également réfléchir tous ensemble sur la réorganisation du financement des collectivités locales.

**Bruno LEPRAT**

J'ai noté votre surprise lorsque vous avez entendus les propos de Gilles Carrez sur les économies pouvant être réalisées par les collectivités locales.

**Eric JALON**

La trajectoire des dépenses des collectivités locales a été plus dynamique que celle de la moyenne de la sphère publique lors des vingt à trente dernières années. Je n'ai pas à juger ce phénomène, qui se justifie certainement par de bonnes et de mauvaises raisons.

Parmi les raisons objectives, je peux citer le développement de l'offre de service à l'ensemble de nos concitoyens. Un certain nombre de zones rurales se repeuplent grâce au développement des intercommunalités. Celles-ci ont su remettre les services proposés à la population au niveau de ceux observés dans les villes. Les habitants qui s'implantent dans ces zones ont désormais des exigences de centre ville. Ils ont besoin de modes de garde et souhaitent accéder à différents types de services.

Des normes se sont également développées en matière d'environnement. Les dépenses d'assainissement des eaux et de traitement des déchets ont majoritairement été prises en charge par les communes.

Nous constatons toutefois que le nombre d'emplois créés reste semblable dans les communes et dans les intercommunalités, alors que nous escomptions des économies d'échelle et des transferts de service. De nombreux doublons ont été maintenus.

Nous avons évoqué les contraintes s'exerçant sur les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, sur la fiscalité et sur l'accès au crédit. Ces difficultés ne devraient pas évoluer à terme. Il nous faut donc nous demander si ce rythme est soutenable à terme. Je ne le pense pas pour ma part. Il est dès lors nécessaire d'identifier les moyens dont nous disposons pour que l'évolution des dépenses locales réponde aux besoins des populations et aux enjeux de redressement des finances publiques.

**Bruno LEPRAT**

Christophe Des Roseaux, vous êtes en charge du financement de l'économie touristique au sein de la Cour des Comptes. L'investissement touristique a-t-il été dynamique en 2011 ?

**Christophe DES ROSEAUX**

La Caisse des Dépôts a accompagné les collectivités dans leur développement touristique comme les années précédentes. Elle est présente dans bon nombre de sociétés d'économie mixte participant de l'économie touristique, tels que des palais des congrès, des parcs d'exposition, des ports de plaisance ou des parcs à thème.

Notre action est désormais orientée vers le financement de la rénovation des infrastructures du tourisme, et vers le tourisme social en particulier. L'économie du tourisme est régie par une équation entre les investissements pratiqués et le long délai du retour sur investissement. La Caisse des Dépôts a notamment constitué un fonds d'investissement dédié à la rénovation des murs du tourisme social.

**Bruno LEPRAT**

Le fonds Tourisme Social pour l'Investissement est donc opérationnel.

**Christophe DES ROSEAUX**

En effet. Cet organe a pour vocation d'apporter des fonds propres à des structures immobilières apportant des actifs dans le cadre de rénovations de murs afin de redévelopper l'attractivité et le dynamisme des territoires concernés.

**Marc FRANCINA**

Comment articulez-vous votre action avec celle d'OSEO ?

**Christophe DES ROSEAUX**

Nous intervenons en fonds propres au cas par cas. OSEO peut se positionner sur les mêmes projets en proposant des prêts complémentaires aux communes. Notre activité repose sur un triptyque incluant une collectivité, un opérateur exploitant et un investisseur, que nous représentons.

**Marc FRANCINA**

Les communes qui souhaitent s'adresser à la Caisse des Dépôts peuvent donc contacter vos représentants régionaux. Il me semble opportun de présenter ce dispositif. Un maire qui souhaite rénover un téléphérique n'a pas nécessairement connaissance du concours pouvant être apporté par la Caisse de Dépôts.

**Christophe DES ROSEAUX**

Les directions régionales des Caisses des Dépôts sont à disposition des maires en matière de financements d'infrastructures touristiques. Elles sont en capacité de déployer les aides sollicitées.

**Bruno LEPRAT**

Comment arbitrez-vous les différents projets ? La construction d'un téléphérique ne me semble pas s'inscrire dans la notion de tourisme social.

**Christophe DES ROSEAUX**

Notre action porte sur la rénovation des infrastructures d'hébergement et sur la valorisation du patrimoine culturel. Nous avons ainsi participé au financement en fonds propres de la rénovation d'une partie du château de Sedan afin d'y créer un hôtel trois étoiles. Des sites tels que Fontainebleau, Chambord ou Versailles s'interrogent également sur la valorisation d'une partie de leurs espaces et sur la définition de moyens permettant d'attirer une clientèle nouvelle.

Nous sommes vigilants sur la problématique des « lits froids et volets clos ». Près de 50 % des hébergements ne sont plus loués dans certaines stations car ils ne répondent plus aux attentes des touristes. Les produits sont vieillissants, et le tourisme français subit donc la concurrence de nouvelles destinations.

La Caisse des Dépôts contribue chaque année à des investissements d'intérêt général à hauteur de 400 millions d'euros à 500 millions d'euros. Ces projets visent notamment à dynamiser des secteurs en émergence. Le tourisme présente cependant la particularité de ne comporter que peu de cycles. Il implique donc nécessairement des investissements lourds. Nous sommes capables d'organiser ces opérations de par notre force d'entraînement.

**Marc FRANCINA**

Faites-vous en sorte d'identifier les partenaires financiers pouvant appuyer les maires qui vous contactent ?

**Christophe DES ROSEAUX**

Un bon projet repose sur l'interaction des collectivités, des opérateurs exploitants et de la Caisse des Dépôts. La sphère financière a perdu le recul nécessaire en matière de tourisme. La Caisse des Dépôts apporte donc un regard spécifique sur ce sujet. Nous pouvons ainsi organiser des tours de table avec des collectivités et des exploitants afin d'identifier les financiers apportant le complément requis. Il me paraît essentiel de reconnaître la valeur ajoutée que chacun de ces trois acteurs peut apporter.

**Sylvain DENOYELLE**

J'ai souligné lors du congrès de Pau que les taux de fiscalité constituent des taux moyens pondérés, et qu'ils s'appliquent directement à l'année N+1. L'absence de période de lissage représente donc un véritable handicap. Eric Jalon m'a cependant précisé que cette remarque avait été intégrée dans la réflexion. Une période de lissage sera par conséquent observée.

## II) Les enjeux de communication

*François GIMMIG, Maire de La Croix-Valmer (83)*

*Chantal VINNOT, Maire de Méjannes-le-Clap (30)*

*Frédérique DUGENY, Directrice d'un office de tourisme tourné vers le futur (Biscarrosse - 40)*

### **François GIMMIG**

La commune de la Croix-Valmer est récente, car elle ne date que de 1934. Elle compte 3 400 habitants, mais reçoit 30 000 touristes l'été. La Croix-Valmer est située sur la presqu'île de Saint-Tropez, et comprend six kilomètres de plages et six kilomètres de criques. Une grande partie de la commune est classée Propriété du conservatoire du littoral. Elle bénéficie également de domaines viticoles étendus.

Nous avons mené la construction d'un forum pouvant accueillir 1 300 personnes lors d'événements culturels estivaux, et un CSH est en cours d'élaboration. Nous procémons actuellement à la restructuration du centre ville. Notre commune ne dispose pas à ce jour d'un cœur de village comprenant une place, une mairie et une église du fait de sa création récente.

### **Bruno LEPRAT**

Vous avez anticipé le renouvellement de votre classement, qui devait s'achever en 2017. Comment justifiez-vous cette décision ?

### **François GIMMIG**

Notre commune se veut dynamique. Les touristes ne nous rejoignent pas pour la beauté des rues de la Croix-Valmer mais pour son environnement. Nous nous sommes donc positionnés sur le créneau du développement durable, et bénéficiions de la première certification Agenda 21 délivrée dans le Var. Notre commune s'est imposée des contraintes d'excellence afin d'accompagner les acteurs touristiques dans cette démarche. Un dispositif de navettes gratuites a été déployé, et nous avons traité la problématique des plages privées. Nous souhaitons démontrer que la gestion de notre commune constitue une démarche collective.

### **Bruno LEPRAT**

Où avez-vous positionné le panneau « Commune Touristique » ?

### **François GIMMIG**

Nous ne l'avons pas encore reçu, mais nous le placerons à l'entrée de la commune. Nous recevons des visiteurs de l'Europe entière, et les Français sont de plus en plus sensibles à ces labels. Ce panneau illustre notre excellence, et conforte le pavillon bleu dont nous bénéficiions depuis 25 ans. Nous avons également anticipé les exigences en matière d'eaux de baignade, et bénéficiions dès aujourd'hui de la certification qui sera obligatoire en 2015. Nous tenons à démontrer que nous nous sommes imposé librement ces contraintes.

### **Marc FRANCINA**

Je vous rappelle à ce titre que la certification des eaux ne sera obligatoire qu'à compter de 2015 mais que cette procédure peut prendre un certain temps. Evian-les-Bains était la première station d'eaux intérieures à être certifiée. Je vous félicite donc d'avoir pris cette initiative dès 2011.

**François GIMMIG**

Nous n'avons pas d'autre choix que l'excellence. Cet objectif constitue à notre sens une preuve d'humilité, car elle implique que nous nous imposons des contraintes.

**Bruno LEPRAT**

Nous accueillons maintenant Chantal Vinnot.

**Chantal VINNOT**

Je tiens à souligner l'importance de ce type de réunions pour les maires de petites communes. Nous pouvons mesurer les écarts de moyens humains et financiers lorsque nous écoutons le maire d'Evian-les-Bains ou de Deauville. Les maires de petites villes touristiques ne disposeraient que de peu de moyens d'actions s'ils ne bénéficiaient pas de l'aide de l'ANMSCCT.

Notre commune ne comprend que 650 habitants et accueille 6 000 touristes en été. Elle se situe en zone de revitalisation rurale. Méjannes-le-Clap constitue l'une des deux stations classées dans le Gard, avec le Grau-du-Roi. Je déplore à ce titre que les équipes municipales nous ayant précédé dans cette commune n'aient mené qu'un faible nombre d'actions en faveur du tourisme. Nous faisons en sorte de faire revivre le tourisme et le service public de Méjannes-le-Clap. Nous ne disposons ainsi d'aucun distributeur automatique de billet. A qui dois-je m'adresser pour en faire installer un ?

Comment pouvons-nous atteindre l'excellence que l'on attend de nous ? Notre classement expire en 2018, et je n'anticiperai pas son renouvellement avant 2016.

**Bruno LEPRAT**

Peut-on évoquer une stratégie de territoire dans votre commune ?

**Chantal VINNOT**

Méjannes-le-Clap est situé sur un plateau calcaire qui compte 500 grottes. Nous bénéficions de l'initiative d'une personne privée qui a acheté l'une d'entre elles pour l'ouvrir aux visites du public afin de créer une maison de la nature et du monde souterrain.

**Marc FRANCINA**

La gestion des distributeurs de billet est assurée par des entreprises privées indépendantes des banques. Le coût de gestion de ces dispositifs est très élevé. Vous pourriez solliciter de l'aide sur ce point dans une logique de délégation de service public. Notre Association peut également vous aider en intervenant auprès des ministères.

Vous devriez entrer en contact avec la Caisse des Dépôts pour mener le projet que vous nous avez décrit avec votre partenaire privé.

**Bruno LEPRAT**

L'appellation « d'offices du tourisme du futur » est désormais revendiquée par l'association des offices du tourisme. Elle traduit l'orientation adoptée par celles-ci, et notamment par l'office de Biscarrosse représentée par Frédérique Dugeny.

**Frédérique DUGENY**

Biscarrosse est une station balnéaire du nord des Landes. Elle accueille 12 500 habitants à l'année pour une prévision à 27 000 habitants à l'horizon 2030, et 100 000 personnes en période estivale. La commune se répartit en trois pôles distants de cinq à dix kilomètres. Biscarrosse-Ville accueille 10 000 personnes, la station balnéaire compte 2 000 habitants et les hameaux en comprennent 500.

La mission de l'office du tourisme est d'améliorer l'attractivité de notre commune auprès des touristes et de futurs habitants. Nous devons donc identifier et attirer les porteurs de projets pouvant enrichir Biscarrosse. Le territoire doit également être valorisé auprès de la population locale. L'office du tourisme est un outil de développement économique au service des élus.

**Bruno LEPRAT**

Les offices du tourisme doivent désormais s'appuyer fortement sur les réseaux sociaux. Il m'apparaît que l'office de Biscarrosse a massivement recours à ces nouveaux médias.

**Frédérique DUGENY**

L'office du tourisme du futur porte en elle cette stratégie numérique. Nous devons impérativement nous adapter aux réseaux sociaux et au web 2.0.

Cet outil devra se positionner au service des habitants. Il contribuera également à la démarche de partage du territoire entre les populations locales et les touristes, afin de parvenir à une harmonie entre le développement touristique et résidentiel. Je souhaite que les équipements touristiques soient utilisables par les habitants. Une approche saisonnière pourrait susciter un rejet de nos actions par les populations locales.

**Bruno LEPRAT**

Le numérique représente un concurrent pour les services des offices du tourisme. Les clients consultent désormais les sites internet afin d'établir des comparaisons entre les territoires, ou de prendre connaissance des avis des visiteurs précédents.

Je constate cependant votre désir de vous positionner sur la « buzzosphère ».

**Frédérique DUGENY**

Il s'agit également d'une obligation. Nous sommes présents sur Facebook et Twitter, et nous devons donc apporter des réponses immédiates aux touristes.

**Bruno LEPRAT**

Est-il possible d'imaginer un territoire sans office du tourisme ?

**Frédérique DUGENY**

Non. Cet outil doit être pensé au service des élus.

Nous avons déployé un accueil numérique en août 2011. Ce dispositif nous a permis de réduire de 40 % le nombre de personnes se présentant au comptoir de l'office du tourisme. Nous avons ainsi pu consacrer 50 % de temps supplémentaire à chacune d'entre elles. La durée moyenne des entretiens atteint désormais plus de huit minutes.

Les habitants sont davantage intégrés au développement touristique. Ils peuvent apporter un savoir dont les agents de l'office du tourisme ne disposent pas nécessairement. Des gémmeurs proposent ainsi une information sur notre patrimoine forestier.

**Marc FRANCINA**

Ne craignez-vous pas que ces habitants se lassent d'assurer des fonctions relevant théoriquement des missions de l'office du tourisme ? Le système de commentaires sur des sites d'avis peut perdre en crédibilité si ceux-ci sont remplis par des personnels de l'office de tourisme.

Certaines communes touristiques ont installé des bornes permettant aux touristes d'obtenir des informations. Ces dispositifs risquent cependant d'être vandalisés s'ils sont

positionnés en extérieur, et ne seront que peu accessibles s'ils sont situés dans les bâtiments.

**Frédérique DUGENY**

Nous avons disposé des bornes à l'extérieur, et nous ne rencontrons aucune difficulté. Notre intérêt pour le numérique répond à une stratégie, mais il doit incontestablement être associé à un accueil humain.

Il est impératif de suivre le mouvement des réseaux sociaux, car les touristes souhaitent obtenir des réponses immédiates à leurs interrogations. Je demande donc à nos conseillers en séjour de traiter ces questions au même titre que celles qui leur sont posées en office du tourisme. Il est probable que la situation ait évolué dans trois ans, mais nous nous devons d'adopter cette démarche.

**François GIMMIG**

J'appuie les propos relatifs à l'implication des populations locales. Nous ne souhaitons pas que les habitants subissent le tourisme.

Les habitants de la Croix-Valmer offrent un accueil chaleureux aux touristes chaque lundi soir. Notre qualité de vie constitue notre fond de commerce. Les touristes se rendent dans notre commune pour y trouver ce contact et ce rythme de vie. Nous souhaitons que nos habitants reçoivent les touristes comme s'il s'agissait de leurs amis.

**Marc FRANCINA**

Vous avez cependant la chance de bénéficier de bénévoles. Il est plus difficile d'en identifier dans des communes plus urbanisées.

**Frédérique DUGENY**

L'habitant doit être touriste dans sa propre ville. Il s'agit d'une condition essentielle pour améliorer la relation entre les résidents et les touristes.

**France AOUIZERATE**

L'office du tourisme de Grasse propose des stages aux habitants, aux partenaires touristiques et aux fonctionnaires afin que ceux-ci bénéficient du statut d'ambassadeur de la ville. Les vendeurs présents dans les usines de parfumerie ne connaissent parfois pas suffisamment leur commune. Cette expérience devrait se développer dans davantage de villes.

**Bruno LEPRAT**

Jean-Louis Leonard, quelle est votre position en tant que maire et député sur les nouveaux référentiels de classement ?

**Jean-Louis LEONARD**

J'interviendrais essentiellement en qualité de député, car j'ai été rapporteur de la loi de 2009 ayant fait évoluer les classements. Je tiens cependant à formuler deux remarques sur le sujet des offices du tourisme.

L'office du tourisme est un élément incontournable du classement. Je regrette cependant que sa forme juridique soit imposée, alors que l'exigence devrait reposer sur ses fonctions de promotion et d'animation du patrimoine local. Le débat de son intégration au sein de la commune ou d'une structure juridique participe à mon sens d'une formalisation excessive.

Je note par ailleurs que nous n'évoquons jamais les résidents secondaires lorsque nous traitons de l'hébergement. Ces personnes constituent une clientèle dont nous

connaissons l'adresse et les habitudes, et j'estime que nous devrions donc déployer une stratégie en la matière. Le fait de faire varier d'une journée la fréquentation moyenne des résidences secondaires d'une commune impacte le chiffre d'affaires de celle-ci de 1 %.

**Bruno LEPRAT**

L'évolution des modes de vie implique de repenser la définition du résident secondaire. Ce terme peut d'ailleurs sembler choquant en tant que tel.

**Jean-Louis LEONARD**

La fréquentation moyenne a progressé de 24 jours à 100 jours en vingt ans dans ma commune. Cette hausse implique le déploiement d'une véritable politique de l'habitat second.

Nous avons remis en cause le système de classement en 2009. Le référentiel précédent datait de 1971, et présentait la particularité d'être figé. Le nouveau classement est attribué pour cinq ans, et un certain nombre d'hôtels perdront certainement cette qualité cette année. L'ensemble des hébergements est concerné par cette évolution. Les campings et les meublés doivent également satisfaire aux critères définis.

Le nouveau référentiel a permis aux hôteliers de reconstruire intégralement leur politique et leur vision de l'avenir. Cette démarche ne doit pas être confondue avec celle des agréments. Les effets normatifs et le classement relevaient des attributions du préfet avant la loi de 2009. La responsabilité de prononcer le classement reposait toujours sur le préfet depuis cette date, mais nous souhaitions supprimer cette étape et avons donc déposé une proposition de loi en ce sens. Cette modification figure également dans la proposition de loi Warsmann. Atout France sera désormais chargé de prononcer le classement des hôtels et des campings.

Les meublés ne feront plus l'objet d'un classement national. Le référentiel national sera donc traité au niveau départemental. Nous avons considéré que le fait de renvoyer la liste des meublés à Atout France n'était pas opportun car il impliquait un volume de saisie excessif.

Il nous restait à déterminer si le classement serait obligatoire ou facultatif. Nous privilégions la première solution, mais la position du Ministère a prévalu. Ce classement revêt donc une dimension facultative afin d'homogénéiser la situation des hôtels et des campings. Nous avons néanmoins pu inclure une clause de revoyure. Nous établirons ainsi un bilan en 2013 afin de juger de l'impact de cette décision. Cette dimension facultative pourrait impacter l'appréciation que les hôtels auront de la procédure de classement.

La Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air s'est prononcée en faveur du classement obligatoire des campings, et les hôtels ont adopté une démarche de reclassement à l'initiative des grandes chaînes hôtelières. 30 % d'entre eux sont ainsi classés. Je me suis montré pessimiste en 2009 en estimant que les hôtels ne participeraient pas à ce classement s'il était facultatif, mais je reste cependant persuadé que le classement obligatoire constitue une meilleure décision vis-à-vis de la clientèle.

Les agences de référence en matière de location de meublés n'imposent pas de classement. Il m'apparaît effectivement inutile de mettre en place un tel dispositif, malgré la demande formulée en ce sens par les CDT. Le fait que les meublés ne soient pas classés et qu'ils assurent leur promotion dans les grandes centrales de réservation nous permet également d'effectuer un travail de veille.

L'ensemble des classements des campings expirera le 23 juillet 2012. Cette situation pourrait donc engendrer des cas de publicité mensongère à compter du 24 juillet. Ce sujet présente également des enjeux de fiscalité, puisque la TVA appliquée progressera de 7 % à 19,6%. Nous avons appuyé la non prorogation du délai pour les hôtels, mais j'estime qu'il

devrait être prolongé en matière de camping. Le Ministère a accepté de différer cette date à la fin du mois d'octobre 2012. Cette disposition sera intégrée dans la loi Warsmann.

**Marc FRANCINA**

Je tiens à signaler que la méthode d'évaluation par points des hôtels présente l'inconvénient de permettre un cumul des points sur des prestations annexes. Un mauvais fonctionnement de l'hôtel n'est donc pas sanctionné par ce dispositif.

# Allocution

Frédéric LEFEBVRE

Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation

*Le message suivant enregistré par Monsieur Frédéric Lefebvre est diffusé :*

*« Monsieur le Président, cher Marc FRANCINA, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs mes chers amis, vous me permettrez tout d'abord de vous dire le profond regret qui est le mien de ne pas être à vos côtés aujourd'hui pour ce congrès de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, tout d'abord parce que je suis persuadé que les labels « Communes touristiques » et « Stations classées de tourisme » permettent de structurer l'offre touristique de la France et de l'améliorer. Ils permettent notamment de valoriser et de récompenser les efforts des communes qui s'investissent pour accueillir les touristes dans les meilleures conditions.*

*C'est cet effort vers la qualité qui est porté par cette labellisation.*

*La reconnaissance de Commune touristique, et plus encore de Station classée de tourisme, constitue un très solide gage de la qualité de la démarche touristique engagée par la commune labellisée*

*Or vous connaissez tous mon attachement à promouvoir durablement la qualité. Vous le savez, notre pays reste la première destination du monde en fréquentation. En chiffre d'affaires, nous sommes talonnés par les Italiens, et les Espagnols nous ont dépassés. C'est cette démarche de valorisation du patrimoine vivant de notre pays qui vous appartient et appartient à vos territoires, mais incarne notre pays. Celui-ci constitue la chance de la France dans cette compétition mondiale pour retrouver le plus haut niveau de chiffre d'affaires.*

*C'est ce dernier indicateur qui est essentiel pour vos communes et pour les territoires que vous représentez. Depuis ma prise de fonction à Bercy en novembre 2010, j'en ai fait le fer de lance de ma politique en faveur du tourisme, aux côtés de la promotion de la diversité de nos richesses touristiques.*

*Je vous ai parlé d'un patrimoine vivant. Vous savez par exemple que notre gastronomie a été consacrée par une inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO qui a valorisé nos savoir-faire en la matière. J'ai décidé de lancer la Fête de la Gastronomie. La première édition a eu lieu le 23 septembre 2011, et elle sera renouvelée tous les premiers jours de l'automne, et notamment le 22 septembre prochain. Cette Fête de la Gastronomie représente le moyen de valoriser les produits du terroir, l'artisanat, les vins, et tout ce qui fait la richesse de la gastronomie française, qui constitue une partie du patrimoine vivant de la France.*

*Je suis convaincu que c'est au travers de cette stratégie que notre pays pourra conserver le premier rang mondial en nombre de touristes étrangers accueillis, comme je vous le disais précédemment. Le président OBAMA convoite cette place pour les Etats-Unis, et a lancé ce défi à tous les professionnels américains. Je souhaite que nous soyons habités par le même esprit de conquête que celui qui anime le président américain.*

*Lorsque j'ai présidé le T20, qui accueille l'ensemble des ministres du tourisme du G20 pour échanger sur les problématiques de tourisme, j'ai eu l'occasion de constater la croissance du tourisme mondial. Nous dépasserons dans les prochaines semaines le seuil du milliard de touristes. Ce secteur est en forte croissance malgré la crise mondiale, à*

hauteur de 4 % l'année dernière. Cette stratégie permettra à notre pays de développer les retombées qu'il retire de ce tourisme si dynamique.

Les conditions météorologiques de cet été étaient parmi les pires que notre pays ait connues depuis trente ans. Certaines communes et certains professionnels ont ainsi vécu une situation difficile. Mais globalement nous avons cependant battu tous nos records cette année, dans l'hôtellerie de plein air comme dans l'hébergement hôtelier.

J'ai plaisir à vous dire que la qualité des hébergements et la diversité des animations ont payé, et nous vous le devons. Ce sont les communes classées qui portent le dynamisme de cette politique. J'ai d'ailleurs, vous le savez, réorganisé les outils de valorisation du patrimoine vivant de la France, et plus globalement de l'activité touristique française autour de la marque « Rendez-vous en France ». Je vous invite à nourrir les nouveaux outils qui permettront aux citoyens du monde entier de voyager par passion en France. Vous devez porter cette stratégie, car vous êtes les acteurs sur le terrain du tourisme français.

Vous le savez, mon objectif est que notre pays retrouve le premier rang européen en termes de recettes touristiques qui nous a été ravi par l'Espagne depuis quelques années. Cet enjeu m'apparaît d'autant plus capital que nous subissons toujours les effets d'une crise multiforme sans précédent depuis la grande dépression des années 30.

Le tourisme est une activité essentielle pour retrouver le chemin de la croissance économique et soutenir la création d'emplois, en France globalement comme dans vos territoires. Je vous ai dit que nous l'avons constaté tous ensemble lorsque nous nous sommes réunis avec les ministres du tourisme des pays du G20 il y a quelques semaines. Les dépenses touristiques directes représentent 7,1 % du PIB et deux millions d'emplois directs et indirects en France. Il s'agit donc d'une composante majeure de l'objectif de croissance que j'ai fixé pour l'année 2012 à l'ensemble des services qui travaillent à Bercy à mes côtés dans l'ensemble des secteurs qui relèvent de mon portefeuille ministériel.

Il nous faut prolonger et amplifier l'ambitieuse politique menée en 2011 en faveur de l'innovation, de la compétitivité et de la qualité. Je me réjouis d'ailleurs que l'année 2011 fût celle de la reprise pour les activités touristiques malgré les conditions météorologiques difficiles et les bouleversements géopolitiques dans le monde. Certaines agences de voyage et certains Tours opérateurs ont souffert de ces événements à l'étranger qui ont émaillé l'année passée, mais j'ai noté avec beaucoup d'attention que nos compatriotes sont plus nombreux à être partis voyager à l'étranger.

Les voyagistes et les hébergements et activités qui ont misé sur la diversité et sur la qualité sont les grands gagnants dans ce contexte.

La fréquentation de l'hôtellerie de plein air a enregistré un nouveau record, avec 107 millions de nuitées. Cette progression de 2,8 % résulte notamment d'une hausse de plus de 14 % des nuitées en camping quatre et cinq étoiles. De même, la hausse de 3,2 % de la fréquentation des hôtels sur les onze premiers mois de 2011 a été tirée par la progression de 22 % constatée dans les hôtels quatre et cinq étoiles.

La clientèle des BRICS est plus nombreuse. Le nombre de touristes brésiliens et russes progresse respectivement de près de 50 % et de près de 70 %. Les Indiens, avec plus de 70 % en plus, et les Chinois, avec une hausse de 25 %, n'y sont pas non plus pour rien. Ce sont en grande partie eux qui sont venus découvrir notre pays. Nous devrions égaler en 2011 le niveau record de nuitées enregistré en 2007 avant la crise.

Vous voyez que ce secteur maintient sa croissance avec dynamisme car sa qualité progresse. Croyez-moi, il s'agit de la seule chance pour la France de continuer à progresser dans les années qui viennent en matière de tourisme, alors que l'offre explose dans le monde entier. Les outils internet permettent aujourd'hui d'arbitrer entre les destinations et de changer d'avis en fonction des rapports qualité prix et des offres qui évoluent très rapidement. Il s'agit d'une véritable constante dans les nouveaux modes de consommation.

*Comme de nombreux observateurs, je suis vraiment confiant dans le fait que l'année 2012 marque une nouvelle progression, qui s'avèrera peut être plus modérée qu'en 2011. Mais 2012 devrait constituer une année record pour l'hôtellerie, qui évolue à la hausse dans l'ensemble de notre pays.*

*Ces perspectives sont le reflet d'une double dynamique extrêmement positive : d'une part l'amélioration de la qualité des prestations portée par le déploiement du classement des hébergements touristiques, et d'autre part par la forte progression des arrivées des clientèles provenant des pays émergeants. Le nombre de touristes des BRICS connaît une hausse de près de 30 % au premier semestre 2011, après avoir progressé de 32 % en 2010. Je ne doute pas qu'une nouvelle progression soit observée en 2012.*

*Comme vous le constatez, miser sur la qualité est une stratégie gagnante. Vous devez donc être fiers, en tant que maires de communes touristiques ou de stations classées de tourisme, de l'engagement pour une politique touristique d'excellence. Je vous encourage donc à déployer le panonceau qui signalera la labellisation de votre commune. Je l'ai dévoilé en juin dernier lors de votre congrès à Pau, auquel j'ai eu plaisir à échanger avec vous.*

*En tant qu'ambassadeur de l'excellence de la politique touristique, je compte également sur vous pour promouvoir le déploiement du classement des hébergements touristiques au sein de vos communes, car ce nouveau classement apporte une bien meilleure visibilité de l'offre d'hébergement et valorise les efforts d'investissement réalisés pour améliorer les prestations offertes à la clientèle.*

*Les premiers résultats statistiques montrent d'ailleurs clairement que les hôtels qui se sont engagés les premiers dans le classement hôtelier ont bénéficié de meilleurs résultats que les autres. Les chiffres de cet été sont parlants. Je défends donc résolument au Parlement une simplification et une accélération de la procédure de classement des hébergements touristiques.*

*En raison de l'importance que j'attache à la reconnaissance de « Station classée de tourisme », je tiens à vous assurer que je resterai extrêmement vigilant quant au maintien d'un haut niveau d'exigence dans les critères du label. Nous en avons beaucoup discuté avec Marc FRANCINA, et il s'agit d'un point d'accord total entre nous. La qualité de ce label doit être préservée pour qu'il conserve son sens.*

*Marc FRANCINA était présent dans l'hémicycle au petit matin du 1er février lors du vote en nouvelle lecture de la proposition de loi de simplification de Jean-Luc Warsmann. L'Assemblée Générale a adopté à cette occasion l'ajout d'une nouvelle thématique sur le tourisme d'affaire et la découverte économique, qui s'ajoute aux quatre thématiques déjà existantes.*

*J'ai bien entendu, cher Marc, les remarques qui ont été faites sur la nécessité de protéger le label. Je souhaite faire du sur-mesure pour éviter l'ouverture d'un point d'entrée qui mette à mal la qualité du label. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu ce groupe de travail, auquel toi et de nombreux élus participez. Nous devons mettre en œuvre ce dispositif, tout en prenant en compte cette dimension essentielle du tourisme, afin de préserver le label auquel je tiens par-dessus tout, comme chacun d'entre vous ici.*

*Il était nécessaire de prendre en compte ces formes de tourisme en développement mais très rémunératrices dans le classement station de tourisme. Les critères de cette nouvelle thématique seront donc définis en pleine concertation avec les associations d'élus et les fédérations concernées dans le cadre de ce groupe de travail que j'ai instauré le 17 janvier dernier.*

*Tout en restant vigilant au maintien d'un haut niveau de qualité, je veux rester à l'écoute des difficultés concrètes qu'un certain nombre d'entre vous rencontre dans l'obtention du classement en station de tourisme.*

*Mon action se veut pragmatique. Je n'ai qu'une méthode, et je n'en changerai pas : dialoguer avant, dialoguer pendant, dialoguer après. Je veux être en phase avec les*

attentes et les réalités du terrain. Il n'est pas question pour moi de vous pénaliser. Je fais d'ailleurs trois déplacements par semaine dans notre pays à la rencontre des acteurs économiques, et notamment des acteurs du tourisme et des élus. J'ai déjà rencontré un certain nombre d'entre vous.

Je sais que l'instruction des dossiers de classement est longue. Certaines communes qui avaient obtenu leur précédent classement avant 1924 craignent de ne pas pouvoir se faire classer à nouveau avant l'échéance de validité de leur ancien classement. Je rappelle que cette échéance est fixée actuellement au 1er avril 2012. C'est pourquoi, cher Marc FRANCINA, j'ai soutenu le report de cette première échéance dans la proposition de loi sur le tourisme déposée par Jean-Louis Leonard et dans le texte de Jean-Luc Warsmann. Sous réserve de leur vote définitif, les classements obtenus avant 1924 resteront valides jusqu'au 1er janvier 2014.

Il est impératif que les communes anciennement classées, et en premier lieu celles qui ont obtenu ce classement avant 1969, s'engagent dès à présent dans le processus sans attendre 2013. Cet enjeu capital et collectif relève de l'intérêt général. On ne peut pas demander aux acteurs économiques de faire l'effort de la qualité si un certain nombre d'élus ne fait pas cet effort. Ceux d'entre vous qui ont fait cet effort ne doivent pas être désavantagés par ceux qui ne le font pas.

Je veux aussi vous dire que je tiens compte de vos demandes d'ajustement de certains des critères du classement pour mieux prendre en compte les réalités du terrain en pleine concertation avec votre association. Je souhaite ainsi qu'un arrêté soit publié d'ici avril pour diminuer pour les petites communes la période minimale d'ouverture des offices du tourisme, qui est actuellement de 305 jours. Je veux aussi tenir compte des communes qui comptent nombre de meublés de tourisme. Il est difficile pour ces dernières d'atteindre l'exigence de 70 % d'hébergements classés, marqués ou labellisés. Nous pourrions par exemple exclure les meublés du calcul de ce critère, qui porte sur l'ensemble des catégories d'hébergement. Nous pourrions, cher Marc FRANCINA, exiger pour ces meublés de tourisme un ratio de 40 % comme pour les hôtels.

Vous le voyez, nous pouvons parfaitement nous adapter aux réalités sans pour autant remettre en cause l'excellence de la reconnaissance en station de tourisme. Je veux également éviter que les communes méritantes ne puissent pas obtenir ce classement faute d'avoir rempli des critères insuffisamment adaptés.

Je souhaite enfin vous féliciter sincèrement pour votre implication forte dans le déploiement du label Famille Plus, qui est soutenu par mes services. Ce label est de plus en plus reconnu par les touristes. Il est accordé à un peu plus de cent communes, qui s'investissent pour accueillir les familles et les enfants dans les meilleures conditions. Il s'étend aujourd'hui à l'Outre-mer, avec Terre de Haut en Guadeloupe. Ce label étend les actions fortes que j'ai impulsées auprès des principaux opérateurs de tourisme pour améliorer l'accueil de nos visiteurs étrangers dès leur arrivée d'avion au travers de leurs engagements concrets dans la charte d'accueil.

L'accueil est vraiment une priorité. C'est en maintenant un effort constant pour améliorer la qualité de l'accueil et la diversité de notre offre touristique, et en portant une attention forte aux services offerts aux touristes que nous pourrons retrouver le premier rang européen en termes de recettes touristiques.

Je veux maintenant vous remercier et vous souhaiter des travaux fructueux dans ce congrès qui, à n'en pas douter, vous encouragera à proposer de nouvelles dispositions pour parvenir à l'excellence que vous avez choisie depuis bien longtemps, celle que notre pays a choisi de manière résolue depuis quatre ans sous l'impulsion du Président de la République. La France doit être fière d'être une nation touristique qui accueille dans le monde entier, à un moment où les mutations profondes du monde font que tous ces citoyens qui sont en quête de sens et qui recherchent de l'authenticité et de la qualité doivent pouvoir trouver leur bonheur dans notre pays au plus grand satisfecit des acteurs

*du tourisme, des commerçants, des artisans, des agriculteurs, et de toute cette économie qui a besoin du tourisme pour faire vivre le territoire.*

*Vous incarnez les uns et les autres cette France dynamique et entreprenante qui cherche la qualité. Je ne doute pas que ce congrès permettra de formuler des propositions auxquelles je serai extrêmement attentif pour continuer de travailler avec vous en confiance, comme je le fais depuis de nombreux mois. Nous avons aujourd'hui le même objectif, qui est que le tourisme soit l'un des fers de lance de la croissance, du développement des emplois dans un pays qui subit une crise sans précédent et qui, pour nos enfants, doit en sortir en s'appuyant sur ses forces, or vous incarnez l'une de ces forces.*

*Je vous remercie. »*

### **Géraldine LEDUC**

Marc FRANCINA a dû se rendre à l'Assemblée Nationale. La localisation de cette salle permet aux députés de rejoindre l'hémicycle en fonction des débats s'y tenant. Je tiens donc à remercier, au nom du Président de l'ANMSCCT, le Ministre pour son message. Notre Association travaille de manière très étroite avec les services du Ministère, et nous parvenons à nous faire entendre même lorsque nos positions divergent.

Je prends note que l'arrêté interministériel, assouplissant certains critères nécessaires pour devenir station classée, qui doit être signé par huit ministres sera publié d'ici à la fin du mois d'avril 2012, mais nous resterons vigilants sur ce point...

Je me réjouis que le Ministre reconnaissse notre label Famille Plus que nous portons à trois associations dont l'ANMSM représentée ici par sa Directrice Générale, Christine LAYMARD et la Fédération Française des Stations Vertes. Vous pouvez découvrir le nouveau logo sur le panneau situé derrière l'estrade. Nous bénéficierons cet après-midi du témoignage du Député-Maire du Touquet, Daniel FASQUELLE, sur l'application globale de cette démarche d'excellence.

Vous représentez des communes touristiques, des stations classées et pour y parvenir vous devez répondre à un certain nombre de critères, ceux-ci sont plus sévères pour les stations classées qui doivent répondre à 47 critères. Nous avons choisi de consacrer cet après-midi à la gestion de vos stations d'excellence sous l'angle du cadre de vie et de la sécurité d'une part, et des hébergements et des équipements touristiques d'autre part.

Je remercie au nom de Marc FRANCINA les personnes qui se sont levées à 3 heures du matin pour assister à ce congrès malgré les intempéries et les grèves d'avion que nous n'avions naturellement pas prévues. Nous excuserons naturellement les personnes qui devront partir avant la fin de cette journée pour rejoindre leurs stations.

# Communes touristiques, stations classées : la preuve par l'exemple

## I) Cadre de vie et sécurité

- 1) *Un service de transport urbain adapté aux habitants, aux congressistes et aux touristes en partenariat avec Veolia Transdev*

### **Bruno LEPRAT**

Arnaud DANIEL, vous représentez Veolia Transdev. Nous allons évoquer avec vous les navettes thématiques que de nombreuses communes pourraient également déployer pendant la saison touristique afin d'acheminer les touristes d'un centre-ville à une plage ou d'un château à un autre. Pouvez-vous préciser ce qu'est une navette thématique ?

### **Arnaud DANIEL**

Les navettes thématiques sont créées pour répondre à un besoin. Parmi les 80 millions de touristes visitant la France chaque année, 15 millions de personnes se rendent à Euro Disneyland et 8 millions de visiteurs découvrent le château de Versailles. Ces touristes sont particulièrement paniqués lorsqu'ils arrivent dans nos aéroports. Veolia Transdev a donc créé la ligne thématique VEA. Les bureaux d'accueil de cette ligne sont localisés au sein des aéroports et portent les couleurs des destinations desservies. Nos personnels accompagnent les touristes vers les navettes situées à la sortie de l'aéroport. Ces navettes sont également parées des couleurs des sites visités, tels qu'Euro Disneyland. Nous projetons des films et distribuons aux touristes des informations sur le site pendant l'heure que dure le trajet entre l'aéroport et le parc d'attraction.

Nous apportons également des informations sur les autres sites touristiques situés à proximité si les touristes ont devant eux trois ou quatre jours. Ce modèle de navette existe à destination de Versailles et d'Euro Disneyland ainsi qu'entre ces deux destinations ce qui permet d'associer du ludique et du touristique et il est duplicable vers d'autres sites. Vous avez connaissance des aspects ludiques et culturels de vos territoires, et nous disposons de l'expertise en matière de transport. Nous travaillons donc avec vous pour identifier le produit « packagé » triangulaire proposé aux clients, en tenant compte de votre savoir sur les habitudes de vos clients et sur la saisonnalité des visites.

Nos produits commencent à être pensés en « *one shot* » pour que le touriste visite sa ville de destination, mais nous pouvons également nous adapter aux nouvelles habitudes de voyage. Les touristes ont désormais tendance à poser un ou deux jours de congé pour visiter un site pendant trois à quatre jours, au lieu de prendre une semaine complète, c'est la montée en puissance de la formule week-end. Nous devons donc faire en sorte que ces personnes perdent un minimum de temps en leur facilitant le transport entre les sites.

### **Bruno LEPRAT**

Quel est le modèle économique de ces navettes ? Par exemple pour une commune touristique avec du littoral et du rétro littoral y associez-vous les sites ? Quels sont les points de vigilance qu'un territoire doit prendre en compte s'il entend mettre en place ce type de service par ses propres moyens ?

**Arnaud DANIEL**

La difficulté de notre activité réside dans le phénomène de saisonnalité. Il n'est pas utile d'acheter dix cars si leur taux de remplissage reste peu élevé. Nous n'oublions pas que cette activité doit générer un chiffre d'affaires. Nous sommes experts en matière de transport, et nous calibrons donc notre offre de ligne thématique en fonction des prévisions de visites que nos interlocuteurs nous communiquent. Nous vous proposons un seuil plancher, puis nous vous accompagnons en ajoutant de nouveaux véhicules aux couleurs de votre site à mesure que les visites ou les budgets dédiés progressent, ou en fonction de la saisonnalité de votre activité touristique. On définit par exemple qu'à l'instant T, cinq bus sont nécessaires mais en prévoyant une réserve avec un sixième bus si la ligne thématique est victime de son succès. Et par la suite, une progression par palier est proposée, par exemple, en commençant avec une première tranche de cinq bus, puis une deuxième de deux et enfin une dernière de trois bus supplémentaires. Une autre solution consiste à monter en puissance en fonction de la saisonnalité et du budget de la commune. Il est toujours possible d'ajouter de nouveaux bus grâce à un parc de véhicule disponible qui ne seront pas totalement aux couleurs de la collectivité, mais cela permet d'adapter l'offre en cas d'affluence touristique.

**Bruno LEPRAT**

Assurez-vous la régie publicitaire lorsque des publicités sont affichées sur les navettes ? Le maire conserve-t-il une liberté totale pour solliciter des commerçants ?

**Arnaud DANIEL**

Nous pouvons proposer ce type de prestation. Elle ne s'inscrit pas dans notre cœur de métier, mais nous disposons de contrats de cette nature pour afficher des publicités sur les flancs des navettes ou sur les « culs de bus ».

**Bruno LEPRAT**

J'en déduis donc que cette régie n'est pas nécessairement assurée par vos services. Je vous propose d'écouter le témoignage du maire de Perros-Guirec. Vous avez développé depuis trois ans un petit tramway qui relie le port au centre-ville et qui irrigue la grande plage. Qui assure le financement de cette navette, et avez-vous envisagé de collaborer avec des prestataires ?

**Yvon BONNOT**

Notre minibus comprend dix places assises ou vingt places debout, et il est très fréquenté. Il passe toutes les heures dans tous les quartiers, et dessert les plages, le centre-ville et le marché.

**Bruno LEPRAT**

Ce dispositif visait notamment à éviter une congestion automobile.

**Yvon BONNOT**

En effet. Nous ne manquons pas de parkings, et ceux-ci sont gratuits, mais les automobilistes se plaignent de leur nombre insuffisant. Nous avons donc créé ce minibus afin de réduire le nombre de véhicules dans notre ville.

Cette navette est décorée aux couleurs de notre ville, et reproduit notamment l'image du macareux qui constitue notre emblème. Le minibus porte d'ailleurs ce nom de « macareux ». Nous avons toute liberté pour choisir nos partenaires, qui s'affichent notamment sur les « culs de bus ». Nous recourrons à des contributions et à des publicités pour financer ce service, dont nous avons souhaité étendre la durée de fonctionnement à l'année entière. Nous avons cependant constaté que la population sédentaire n'emprunte que peu cette navette.

**Bruno LEPRAT**

Quels conseils pourriez-vous donner à vos collègues souhaitant déployer une navette régulière ? Quels sont les points de vigilance ? Votre service de bus est-il géré en régie ?

**Yvon BONNOT**

En ce qui nous concerne le service est géré par une régie et nous collaborons avec Véolia sur ce projet. Il s'agit d'une dépense pour la commune, car le seul prix des tickets, qui atteint deux euros, ne permet pas de rentabiliser ce service malgré son succès.

Je considère que ce service apporté aux touristes devrait être pris en compte dans la classification des stations, et je ne pense pas que Michel CAZABON me contredira sur ce point. Ce service est perçu positivement par la population sédentaire, qui le fréquente pourtant peu mais qui a conscience de son importance pour notre secteur touristique et pour le tourisme en général.

**François GIMMIG**

La Croix-Valmer propose un service de navette gratuite du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, et nous avons ainsi transporté 90 000 personnes l'été dernier. Cette offre présente un coût de 135 000 euros hors taxes chaque année. Je souhaite cependant faire part aux autres maires de l'astuce que nous avons retenue. Nous avons organisé les trajets de nos navettes en les faisant systématiquement passer par le cœur de village, afin que les touristes puissent y effectuer des achats en se rendant ou en revenant de la plage. Cette astuce nous a permis de faire accepter la création de la navette aux commerçants. De même, nos parkings sont gratuits en cœur de village et payants en bord de mer, nous incitons ainsi les touristes à passer par le cœur de village.

Ce dispositif représente un certain coût, mais il connaît un succès significatif. Nous sommes donc contraints d'augmenter chaque année l'amplitude des navettes.

**Yvon BONNOT**

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit également être prise en compte, il s'agit d'un point très important.

**Arnaud DANIEL**

Le succès d'une ligne thématique repose sur l'écoute entre le transporteur et les élus. Il est nécessaire de se laisser la possibilité d'adopter une démarche modulaire. Je conseille par ailleurs de développer des applications pour *smart phones* afin de proposer des préventes et d'anticiper le nombre de visiteurs afin de mettre en place le parc de navettes adéquat, voire de packager l'offre.

Je vous rappelle que la France compte 18 millions de *smartphones*. Les modes de consommation se caractérisent désormais par leur rapidité et la facilité.

**Bruno LEPRAT**

Il est surprenant qu'aucune navette de cette nature ne relie les châteaux de la Loire.

**Arnaud DANIEL**

Nous devrons donc travailler sur ce point si les élus en formulent la demande. Je suis certain qu'il existe un besoin en la matière, mais il faut le déterminer.

Nous avons déployé une offre similaire en Seine-et-Marne en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme afin de relier les châteaux de Blandy-les-Tours, de Fontainebleau et de Vaux-le-Vicomte. Le château de Vaux-le-Vicomte est particulièrement inaccessible et cette initiative a connu un succès immédiat. Nous avons créé une navette pelliculée aux trois couleurs des châteaux qui a connu un succès immédiat dès la première année. Nous avons dû rajouter des moyens lors de sa deuxième année d'exploitation.

**Bruno LEPRAT**

Ces navettes fonctionnent-elles à l'énergie électrique ?

**Arnaud DANIEL**

Non, mais nous recourrons à des énergies nouvelles sur ce type de navettes.

- 2) *Qualité des eaux de baignade : Evian-les-Bains (74), première commune certifiée pour la qualité des eaux intérieures, en partenariat avec Saur*

**Bruno LEPRAT**

Je vous propose désormais d'aborder la thématique des eaux de baignade. Nous accueillons Pascal KOHAUT, qui est responsable des eaux récréatives chez Saur.

**Pascal KOHAUT**

Il faut en réalité évoquer les « eaux de baignade ». Le terme d'« eaux récréatives » constitue une traduction du terme anglais « *recreative waters* ».

**Bruno LEPRAT**

Dans combien de communes touristiques et autour de combien de lacs Saur est-il présent ?

**Pascal KOHAUT**

Pour les eaux de baignade, Saur dispose de neuf sites d'analyse rapide en France, qui nous ont permis de pratiquer 8 000 analyses en 2011. Ces procédures permettent de décider de la fermeture préventive d'une plage si les conditions le nécessitent. Les difficultés peuvent provenir de facteurs récurrents, tels que la pollution apportée par les havres de Normandie ou par les orages du sud de la France. Nous faisons en sorte d'éviter que le baigneur soit en contact avec une eau polluée et qu'un risque sanitaire se développe.

**Bruno LEPRAT**

Vous êtes donc le gardien de la qualité des eaux pour un élu local qui aurait à gérer une eau de rivière, de mer ou de lac.

**Pascal KOHAUT**

Nous proposons aux collectivités un système d'anticipation et nous leur apportons l'information en temps réel. Nous connaissons parfois la manière dont une plage réagira aux risques de pollution ce qui nous permet d'anticiper. Le maire reste cependant responsable de la qualité sanitaire de son territoire, qui inclut la plage et la zone de pêche à pied. Le Maire reste décisionnaire.

**Bruno LEPRAT**

Travaillez-vous avec des élus concernés par la prolifération des algues vertes ?

**Pascal KOHAUT**

Nous collaborons avec des collectivités situées notamment en Bretagne Sud, mais nous n'intervenons pas dans les zones les plus affectées qui se situent en Bretagne Nord. Nous avons toutefois procédé à des essais pour traiter de cette problématique.

Une enquête menée par Gaultier et Associés auprès d'élus de communes disposant de sites de baignade en eau douce ou en eau de mer démontre que les touristes attendent en priorité un temps ensoleillé et une bonne qualité d'eau. Ce dernier point est d'ailleurs

l'un des critères d'une destination touristique. Il ne faut pas oublier les zones de baignade en eau douce, qui sont nombreuses.

La directive sur les eaux de baignade prévoit l'établissement de profils de baignade en mars 2011. C'est un travail qui se fait dans la durée. Nous avons constaté que 70 % des communes touristiques du littoral ont déjà accompli cette formalité, alors que seul 30 % des communes d'eau douce ont réalisé ce profil. La directive prévoit par la suite la communication au public des résultats de cette première démarche en 2012, puis en 2013 un premier classement mettant en œuvre les nouvelles valeurs seuil de la directive qui sont plus contraignantes et enfin la révision des profils en 2014. Nous estimons que 10 % des plages risquent d'être déclassées. L'objectif est de disposer d'eaux de baignade d'une qualité suffisante à l'horizon 2015.

Le profil de baignade participe de la définition d'un plan de gestion d'actions préventives ou curatives résultant des surveillances opérées sur les plages et des investigations sur les sources potentielles de contamination. Les difficultés peuvent notamment résulter de dysfonctionnements dans les stations d'épuration.

Les actions correctives peuvent porter sur la réhabilitation des stations d'épuration qui ne sont plus aux normes, sur la mise en place de bâches de rétention, sur l'étanchéité des réseaux d'eaux usées, et sur la conformité des branchements collectifs.

Nous rencontrons parfois des difficultés liées au faible approvisionnement électrique de la Bretagne. Les infrastructures de transport des eaux usées ne fonctionnent plus en cas de panne électrique, et nous devons faire en sorte de retenir la première quantité d'eau usée afin qu'elle ne rejoigne pas le littoral. Cette problématique peut s'avérer particulièrement importante pour les conchyliculteurs. Ces partenaires du territoire doivent impérativement être préservés.

La mauvaise qualité des branchements collectifs résulte généralement de l'expansion urbaine observée dans les communes touristiques. Cette situation conduit à une accumulation de pollution dans les réseaux, qui peut affecter les eaux de baignade si des précipitations importantes surviennent.

### **Bruno LEPRAT**

Les profils de baignade sont-ils obligatoires ? Sont-ils établis par les communes ou par Saur ?

### **Pascal KOHAUT**

Toutes les communes doivent se soumettre à cette procédure. Certaines d'entre elles choisissent de les réaliser elles-mêmes, mais beaucoup sollicitent l'intervention de prestataires lorsque les profils sont complexes.

Lorsque nous avons établi le profil d'Evian-les-Bains nous avons eu recours aux services des équipes dédiées aux risques d'inondation afin d'obtenir des précisions sur les risques d'orages. Nous pratiquons également un suivi des *blooms* de cyanobactéries surtout pour les eaux douces.

Cette démarche est devenue obligatoire en 2011. Le développement de ces toxines est assez complexe et notamment lié à l'ensoleillement et à la masse d'eau du site. Nous recourons à un disque de Secchi afin de juger de la transparence de l'eau.

Il faut pouvoir analyser rapidement et Saur a travaillé avec des prestataires dont les machines permettent de bénéficier de résultats dans un délai de trois à quatre heures, alors que par la méthode traditionnelle les résultats sont obtenus entre 48 et 72 heures. Ces techniques rapides sont soit la PCR qui permet de rechercher le chromosome de la bactérie pathogène, soit la Biorat qui a été validée par l'AFNOR comme méthode alternative à la méthode traditionnelle et qui permet d'isoler les bactéries que l'on souhaite trouver.

Nous proposons les résultats des analyses aux collectivités sur un site internet dédié qui permet d'alerter la collectivité. Le maire ou le responsable du site prend alors la décision de procéder ou non à un affichage en conséquence. La communication d'un arrêté de pêche à pied est parfois aléatoire, car l'affichage emploie régulièrement des supports archaïques. Les communes touristiques devront donc mener un véritable effort dans ce domaine en 2012. Une enquête menée dans le Morbihan a démontré que les touristes notamment les jeunes et les adolescents demandent ce type d'information et que les populations locales n'entendent pas changer leurs habitudes de pêche.

La loi prévoit d'afficher le profil de baignade et les données de classification ARS. Les analyses défavorables peuvent être retirées du classement. Cette décision permet de conserver les eaux de baignade à leur meilleur niveau.

Le Ministère de l'Environnement a élaboré une certification, en partenariat avec l'ANEL et l'ANMSCCT. Je vous rappelle que le Pavillon bleu est un label généraliste environnemental qui n'apporte aucune information sur un éventuel suivi du risque sanitaire de l'eau. Alors qu'une eau certifiée indique aux touristes que la commune concernée a mis en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer que les baigneurs n'encourent aucun risque. Cette certification s'obtient en procédant à l'élaboration des profils de baignade, puis en détaillant la stratégie de surveillance de la qualité des eaux et les modalités de sa mise en œuvre. La dernière étape porte sur la publication de ces informations à l'attention du public.

Un organisme extérieur sera par la suite chargé d'obtenir des communes la preuve des actions qu'elles auront définies. La ville d'Evian-les-Bains est devenue cet été la première station d'eau douce à bénéficier de cette certification.

#### **Bruno LEPRAT**

Les activités nautiques se développent-elles en France ? Les Français ont-ils davantage tendance à se baigner ou à visiter les sites localisés en rétro-littoral ?

#### **Pascal KOHAUT**

Les français se baignent de plus en plus et nous constatons une forte progression de la pratique du surf dans la région vannetaise. Nous disposons d'ailleurs de très beaux sites, même si leurs vagues ne sont pas comparables à celles observées à Biarritz. Les activités sportives en eaux douces connaissent également un certain dynamisme.

Je tiens à préciser aux maires de petites communes que l'établissement des profils de baignade peut être entrepris par les communautés de communes. Le suivi des plages est parfaitement adapté à la taille des sites. Vous aurez noté que Marseille a dû fermer ses plages à deux reprises cet été.

#### **Géraldine LEDUC**

Les maires des communes du littoral connaissent déjà cette démarche de certification, et nous ferons en sorte de la relayer vers les eaux intérieures. Je vous engage à vous inscrire dans cette procédure car la date limite de 2015 surviendra très rapidement.

#### **Yvon BONNOT**

Les communes qui n'ont pas encore entrepris ce processus de certification ne pourront que difficilement être aux normes en 2015 car il s'agit d'un travail à long terme et considérable. Vous avez précisé à juste titre que le Pavillon bleu n'apporte aucune indication sur les eaux de baignade. Je suis pourtant certain que 99 % des personnes interrogées prétendraient le contraire. La certification des eaux de baignade constitue une garantie que les touristes recherchent de plus en plus. Nous pratiquons un prélèvement quotidien à 9 heures du matin depuis 2008, et nous en affichons les résultats à 11 heures et l'affichage est de plus en plus consulté. J'estime que ce sujet relève de la responsabilité

des maires. Ceux-ci doivent s'engager à interdire la baignade au moindre risque de pollution, même et surtout quand la plage est fréquentée.

### 3) *Gestion des déchets dans les communes touristiques, en partenariat avec Eco-Emballages et Coca-Cola Entreprise*

#### **Bruno LEPRAT**

Arnaud ROLLAND est responsable du développement durable au sein de Coca-Cola Entreprise. Nous connaissons les efforts produits par les sociétés multinationales pour démontrer l'intérêt qu'elles portent à notre territoire et à ses consommateurs.

Carole CARPENTIER, pouvez-vous décrire l'association Vacances Propres ?

#### **Carole CARPENTIER**

Cette association Loi 1901 existe depuis quarante ans. Elle intervient dans la lutte contre les déchets sauvages et collabore avec Eco Emballages et les sociétés responsables telles que Coca-Cola Entreprise. Nous mettons du matériel de collecte à disposition des collectivités locales. Notre mission réside en premier lieu dans la pédagogie sur le geste propre et le geste de tri. Je tiens à préciser que Vacances Propres est totalement désintéressé des ventes de matériel de collecte.

#### **Bruno LEPRAT**

Johann LECOMTE vous êtes en charge des relations avec les collectivités chez Eco Emballage.

#### **Johann LECOMTE**

Je travaille chez Eco Emballage depuis son premier jour. J'y assure notamment la responsabilité du projet « 36 000 pour le tri ». Eco Emballage est une société créée par les entreprises qui commercialisent des biens de grande consommation, pour gérer la fin de vie de leurs emballages et en particulier développer le recyclage.

#### **Bruno LEPRAT**

Arnaud ROLLAND, qu'est-ce qui rend Coca Cola Entreprise légitime et responsable de la production de ses déchets ?

#### **Arnaud ROLLAND**

Coca-Cola est l'un des premiers émetteurs de produits d'emballage en France. Nous vendons plus de trois milliards de produits par an sur le marché français, et il relève donc de notre responsabilité d'intervenir pour réduire l'impact de nos déchets d'emballage sur l'environnement.

Notre témoignage vise à prouver que les entreprises, les associations et les éco organismes peuvent agir ensemble pour limiter l'impact des déchets sur l'environnement.

#### **Bruno LEPRAT**

Cette responsabilité est partagée. Quelle est la dernière innovation de Coca Cola Entreprise pour produire moins de déchets ou pour faciliter le recyclage ?

#### **Arnaud ROLLAND**

Notre responsabilité en tant qu'industriel est de mettre sur le marché des produits 100 % recyclables, de faire en sorte de limiter le gaspillage des emballages. Nous mettons en place des filières industrielles pour qu'ils soient réutilisés et recourons de plus en plus à des matériaux recyclés dans nos emballages. Il nous faut faire prendre conscience aux

consommateurs que les déchets d'emballages constituent une ressource qui peut être réutilisée.

**Bruno LEPRAT**

Comment intervient une société comme la vôtre ? Par un biais associatif, en direct ? Quelle est la panoplie d'actions responsables que vous mettez en place ?

**Johann LECOMTE**

Les intercommunalités ont majoritairement mis en place des dispositifs de collecte sélective des emballages recyclables. Nous atteignons désormais un taux de recyclage satisfaisant, à hauteur de 63 % en 2010 et les chiffres officiels 2011 ne vont pas tarder à être publiés et montrer que ce taux a pris encore quelques points de plus. Les objectifs du Grenelle de l'environnement s'avèrent cependant plus ambitieux.

La création d'Eco Emballage remonte à tout juste 20 ans et dans ce laps de temps, le tri et le recyclage se sont bien développés. Il existe à la fois un dispositif organisé par les élus locaux pour leurs habitants et un dispositif contractuel apporté par Eco Emballage à travers les entreprises qui commercialisent ces produits.

Eco Emballage apporte un financement en contrepartie du déploiement de ces démarches de recyclage par les collectivités locales. Ce dispositif contractuel permet de créer des emplois, de générer des économies au niveau local, et de limiter les atteintes à l'environnement. Nous collaborons avec 1 200 intercommunalités en ce sens, et nous apportons 500 millions d'euros pour participer au recyclage de plus de 3 millions de tonnes d'emballages qui réintègrent un nouveau cycle industriel.

**Bruno LEPRAT**

Dans combien de collectivités touristiques l'association Vacances Propres est-elle présente ?

**Carole CARPENTIER**

Vacances Propres prend le relais d'Eco Emballage pour assurer le nettoyage des déchets sauvages sur les sites de France. Nous intervenons dans 1 920 communes, mais nous devons encore étendre notre action. J'invite les stations ne nous ayant pas encore rejoint à nous aider pour éduquer le grand public sur le geste propre. Nous avons distribué 10 000 exemplaires de notre affiche de la campagne publicitaire de l'été 2011 et nous renforcerons la communication sur l'identité des collectivités partenaires. Une carte de France mentionnant ces communes figurera prochainement sur notre site internet. Nous nous devons de valoriser les collectivités produisant cet effort.

**Bruno LEPRAT**

Les communes ont donc l'unique responsabilité d'acheter le matériel collecteur. Comment devient-on partenaire financeur de Vacances Propres ?

**Carole CARPENTIER**

Les financements sont apportés par les entreprises responsables.

Concernant les communes, il suffit d'acheter du matériel que l'on commande, mais il ne s'agit pas de notre source de revenu. Nous fonctionnons sur les cotisations de nos membres. Une collectivité commande et achète des collecteurs, simple, double, en bois, en métal... et des sacs. Le sac rouge pour tout ce qui n'est pas trié et le sac jaune pour le tri.

**Bruno LEPRAT**

Le sac rouge de Vacances Propres, qui est le sac historique, n'a pas évolué depuis de nombreuses années.

**Carole CARPENTIER**

Sept français sur dix le reconnaissent. Nous avons vendu 2,5 millions de sacs en 2010/2011 et on espère bien progresser.

**Arnaud ROLLAND**

L'association a été créée par le créateur historique de Danone, Antoine RIBOUD en 1970, bien avant que l'environnement et le développement durable deviennent à la mode. Il était un précurseur.

Je tiens à signaler que nous menons des actions de sensibilisation de nos collaborateurs et que nous pratiquons des opérations de nettoyage avec des ONG telles que *Surf Rider Foundation* qui est également membre de Vacances Propres.

Nous poursuivons tous le même objectif, qui est de laisser l'environnement le plus propre possible. Nous n'y parviendrons qu'en collaborant tous ensemble et en sensibilisant le public.

**Johann LECOMTE**

Le Programme « 36 000 pour le tri » est très important pour nous. Tout le dispositif repose sur l'adhésion des citoyens. L'abandon de déchets dans la nature crée une charge financière qui incombera aux collectivités, et donc aux contribuables des communes concernées.

L'Association des Maires de France nous a sollicités pour développer la pratique du tri chez les citoyens, et nous avons donc déployé le projet « 36 000 pour le tri ». Nous avons également reçu le soutien de l'ANMSCCT sur la thématique «vie locale et tourisme ». Je profite donc de cette journée pour remercier son Président et sa Directrice Générale.

Le projet « 36 000 pour le tri » permet de réunir ponctuellement plusieurs maires d'un même département afin de débattre des différentes problématiques de l'environnement et du développement durable. Les maires constituent à mon sens les premiers acteurs de la mobilisation des citoyens. Les tables rondes ainsi organisées portent sur 6 thématiques: urbanisme et logement, vie locale et tourisme, sport et culture, nouveaux arrivants, école et famille, propreté et espace public.

**Bruno LEPRAT**

Quand et où cette première rencontre a-t-elle eu lieu ?

**Johann LECOMTE**

La 1<sup>er</sup> rencontre « Vie locale et tourisme » a eu lieu à Pointe-à-Pitre il y a deux semaines et nous en proposerons une demain sur l'urbanisme et le logement. Une table ronde sera organisée le 1<sup>er</sup> mars à Toulouse sur la thématique des nouveaux arrivants, puis à Bourg-en-Bresse sur le sujet de l'école et de la famille. Je vous invite à vous inscrire à la rencontre consacrée à la propreté et à l'espace public qui aura lieu le 14 mars à 18 heures 30 à l'Association des Maires de France. Cette séance sera présidée par Jacques PELISSARD, Président de l'AMF.

**De la salle**

En tant que maire d'une commune proposant une plage de sable fin, je souhaite savoir si vous avez identifié une solution pour lutter contre les mégots jetés par les touristes sur les plages.

**Yvon BONNOT**

Il faut savoir que les mégots partent dans le réseau des eaux pluviales qui terminent dans la mer. Les oiseaux et les poissons meurent de cette pollution.

**Pascal KOHAUT**

Des cendriers ont été distribués gratuitement à la Baule. Vous pouvez proposer aux casinos d'utiliser ces objets comme des supports publicitaires.

**Carole CARPENTIER**

Le Conseil d'administration de Vacances Propres traitera de cette problématique lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu le 10 février.

**Bruno LEPRAT**

Coca Cola est la première marque au monde dans l'esprit des consommateurs. Comment devient-on la marque préférée des touristes ?

**Arnaud ROLLAND**

Coca Cola a fêté ses 125 ans en 2011, mais nous avons coutume de dire que cette marque est âgée de six fois vingt ans. Cette capacité à évoluer avec les jeunesse successives constitue à mon sens le secret de sa réussite. Coca Cola a du s'adapter aux générations en place. Le marketing a désormais davantage lieu sur internet qu'à la télévision.

**Bruno LEPRAT**

Il faut donc tenir compte de la dimension évolutive du marketing.

**Arnaud ROLLAND**

Nous devons connaître les aspirations et les envies des consommateurs pour créer du désir.

*4) Quelles solutions pour anticiper et gérer les risques majeurs dans les zones touristiques, en partenariat avec Ter'aid et INEO GDF Suez Marie-Noël CONVERT*

**Bruno LEPRAT**

Nous allons évoquer ensemble ces notions de sécurité liées à des événements majeurs.

Marie-Noël CONVERT, vous êtes la présidente de Ter'aid, et pour vous ce public de maires de communes touristiques et stations classées, est concerné par les problématiques liées aux grands rassemblements

**Marie-Noël CONVERT**

Ter'aid est une PME appartenant au consortium de Morgan'IT qui regroupe des entreprises dans les nouvelles technologies.

Nous intervenons dans le domaine de la gestion des alertes à la population liées aux risques naturels, industriels et environnementaux. Ces alertes peuvent prendre la forme de communications par des données, par des images ou par la voix.

La gestion d'alertes à la population nécessite de parfaitement connaître la démographie et la géographie de l'environnement de la commune notamment en fonction de sa saisonnalité et de son activité.

Notre activité est complémentaire des dispositifs étatiques. Nous intervenons sur une cellule locale pour transmettre l'information grâce à des bases de données recensant un maximum de contacts. Les enjeux en la matière consistent donc à avertir un nombre élevé de personnes dans un délai réduit.

**Bruno LEPRAT**

Pouvez-vous nous donner l'exemple d'une opération ayant nécessité de déployer une alerte dans une station touristique ?

**Marie-Noël CONVERT**

Nous concluons des accords avec les opérateurs pour apporter ces informations sur les téléphones portables par exemple. Les mairies disposent déjà de listes de contact pour les personnes à mobilité réduite.

Il est impératif de pouvoir joindre les maires le plus rapidement possible. Les informations peuvent donc être transmises sur un ordinateur portable restant en mairie ou sur un *smartphone* à domicile.

**Bruno LEPRAT**

Notre auditoire a bien conscience que les nouvelles technologies permettent de diffuser ces informations. Pouvez-vous cependant donner des exemples concrets d'utilisation de ce dispositif dans les stations de mer ou de montagne ? Prévenez-vous les baigneurs de la présence d'un requin ? Ceux-ci ne disposent pourtant pas de leur téléphone portable dans l'eau.

**Marie-Noël CONVERT**

Ce dispositif peut être employé en cas d'inondation ou de feu de forêt. Nous évoquons des crises majeures d'un point de vue environnemental ou comme le cas d'un AZF qui ferait plus de dégâts.

**Bruno LEPRAT**

Une *rave party* peut-elle donner lieu à une interrogation de votre expertise ?

**Marie-Noël CONVERT**

Absolument. Ce type d'événement implique la présence d'un grand nombre de personnes dans un même endroit, et pose des difficultés en termes de sécurité et de santé.

**Bruno LEPRAT**

Un maire doit gérer des flux importants sur sa commune. Avez-vous une pensée sympathique pour lui, qui n'est pas un expert mais qui est pénallement responsable d'un nombre élevé de personnes ?

**Philippe BOULLE**

La sécurité représente un enjeu central pour les élus, mais ceux-ci ne sont parfois pas suffisamment sensibilisés à cette problématique.

**Bruno LEPRAT**

La science de la meilleure compréhension, de l'étude et du suivi des foules porte-t-elle un nom ?

**Philippe BOULLE**

Un grand nombre de formations en *risk management* sont désormais proposées pour aider les élus à anticiper et gérer les risques majeurs sur les territoires.

**Bruno LEPRAT**

Quelle est la nature du service ou du conseil apporté par INEO GDF Suez en la matière ?

**Philippe BOULLE**

Le groupe INEO a développé une offre complète dédiée à l'anticipation et à la gestion des risques majeurs sur les territoires. Nous pouvons aider les communes dans l'accomplissement de deux formalités obligatoires que sont le PCS (le Plan Communal de Sauvegarde), auquel sont soumises toutes les communes présentant des risques majeurs, et le document d'information des risques majeurs destiné aux habitants des communes concernées.

INEO propose également des capteurs sur le territoire signalant les inondations ou les risques chimiques. Nous avons ainsi équipé les habitations de Gonfreville-L'Orcher de boîtiers afin d'anticiper ce type d'accident.

Nous aidons les communes à développer une cartographie des risques permettant de les modéliser notamment pour la montée des eaux. L'étude des informations météorologiques permet d'anticiper les pluies et les crues torrentielles afin d'identifier les zones impactées par les inondations. Nous supervisons également les différents systèmes déployés sur le territoire, et nous permettons aux maires d'alerter les populations menacées en fonction des dangers encourus.

**Bruno LEPRAT**

Est-il exact qu'un tsunami aura un jour lieu en Méditerranée ?

**Philippe BOULLE**

C'est effectivement prévu. Nous sommes des industriels, et nous intervenons donc sur la conception de capteurs. La détection de tels phénomènes relève des services de l'Etat. Nous savons cependant que quelques communes mènent une réflexion sur ce point.

**Marie-Noël CONVERT**

Un projet est actuellement développé en région PACA par l'Ifremer, le CNRS, Météo France, SFR, Thales et nous-mêmes afin de rapatrier les informations de la mer vers la terre. Il existe une faille descendante au large de Nice, et nous connaîtrons certainement une vague plus importante le jour où elle descendra. Le problème sera prévenir toute la population même celle sur la plage et ce le plus rapidement possible avec un temps de réaction le plus court possible.

**Bruno LEPRAT**

Avez-vous constaté une prise de conscience suite au tsunami survenu en Asie ?

**Philippe BOULLE**

La tempête Xynthia a davantage contribué à faire avancer cette réflexion.

Je tiens à signaler qu'un guide pratique gratuit est disponible sur simple demande. Il vous permettra de mieux comprendre les enjeux sur vos territoires. Ce document a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Intérieur. Il comprend un volet juridique rappelant les rôles et les obligations de chacun, ainsi qu'une

définition des différents risques majeurs et des fiches pratiques apportant des éléments de réponse sur le comportement à adopter en cas de survenance de l'un d'entre eux.

**France AOUIZERATE**

Je comprends le raisonnement d'INEO GDF Suez, et je souhaiterais que vous distribuiez ce guide au terme de ce congrès. En revanche, je ne sais pas comment Ter'aid intervient. Nous subissons régulièrement des feux de forêt dans le Var et dans les Alpes-Maritimes pendant l'été, et les organismes officiels déclenchent des alertes en conséquence. Comment intervenez-vous dans ce cadre-là ?

**Marie-Noël CONVERT**

Les collectivités passent actuellement de nombreux appels d'offres sur ces problématiques et consultent des industriels à ce sujet. Nous proposons des logiciels qui permettent par exemple d'envoyer des SMS sur les portables et de suivre notre base de données de la population et ensuite d'en suivre tout le cursus de production et d'industrialisation.

Ces systèmes limités se positionnent en complément de dispositifs de sécurité civile. La partie organisationnelle et méthodologique s'inscrit dans la fonctionnalité globale de notre offre. Nous sollicitons ainsi l'autorisation de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour accéder aux données.

**Bruno LEPRAT**

Les maires peuvent être en contact immédiat avec leurs administrés permanents, secondaires ou de passage grâce aux nouvelles technologies.

**Marie-Noël CONVERT**

Ces systèmes permettent aux maires de limiter la mise en cause de leur responsabilité par la mise en place d'outils de prévention et de protection.

**Bruno LEPRAT**

Pouvez-vous citer les communes touristiques ayant développé cette réflexion sur l'interconnexion avec les populations permanentes et les touristes ?

**Philippe BOULLE**

Une ville comme Nice dispose déjà de solutions intéressantes dans ce domaine. Des communes ont complété leur offre de sécurité par des aspects de sûreté. Plusieurs stations du littoral ont développé des systèmes d'alerte aux populations. Une trentaine de villes disposent d'automates d'appel.

**Marie-Noël CONVERT**

Les capitaineries des ports de Nice, Cannes et Villefranche ont recours à nos services pour assurer leur sécurité. Nous pouvons ainsi répertorier par géolocalisation l'ensemble des personnes situées sur le port. Nos systèmes viennent cependant en complément des dispositifs étatiques.

## II) Une approche globale

### 1) *Une démarche d'excellence pour accueillir les familles et les enfants*

**Daniel FASQUELLE**

*Député-maire du Touquet (62), commune labellisée Famille Plus.*

**Bruno LEPRAT**

Vous représentez Le Touquet Paris-Plage. S'agit-il du nom de la commune ou de la station ?

**Daniel FASQUELLE**

Il s'agit de la dénomination de notre commune. La station Paris-Plage a acquis le nom de Touquet Paris-Plage (Pas de Calais) en 1912.

**Bruno LEPRAT**

Nous allons évoquer avec vous l'orientation particulièrement ciblée famille de l'activité touristique de votre commune par le biais de la labellisation Famille Plus. Pourquoi avez-vous opté pour cette stratégie ?

**Daniel FASQUELLE**

Je tiens en premier lieu à saluer Christian MANTEI et à lui signaler que nous avons débattu ce matin sur la problématique de la taxe de séjour. Nous sommes tous conscients de la nécessité d'aider financièrement Atout France afin d'assurer la promotion de la France à l'étranger, mais je considère pour ma part que ce soutien ne doit pas s'appuyer sur la taxe de séjour. J'estime que nous devons explorer d'autres solutions.

Il y a un vrai sujet de réflexion sur l'unité habituellement employée qui est celle de l'habitant à l'année. Or nous comptons de nombreux résidents secondaires dans nos communes, mais le critère de l'habitant à l'année est systématiquement retenu par les administrations successives. J'ai proposé ce matin de travailler sur la détermination d'une nouvelle unité fiable et plus précise. Nous pourrions ainsi prendre en compte les niveaux de consommation d'eau et de collecte de déchets des communes afin de disposer d'une référence commune et équitable. Cette réflexion pourrait être partagée avec Marc FRANCINA, qui participe à la Commission des Finances. Je pense qu'Yvon BONNOT approuvera cette proposition car il vit depuis de nombreuses années la situation que j'ai décrite.

Le Touquet Paris-Plage a obtenu la labellisation Famille Plus dès 2009. Je salue d'ailleurs Géraldine LEDUC, avec qui nous avons beaucoup travaillé. Nous étions la première commune à disposer de ce label sur la Côte d'Opale, mais nous avons été suivis de très près par Hardelot. Cette démarche valorise ce que nous sommes et le travail qui a déjà été réalisé.

Le Touquet Paris-Plage se veut une station familiale et attentive aux enfants, et le label Famille Plus apporte la reconnaissance de ce qui existe et de nos efforts. Il garantit aux touristes de bénéficier d'un accueil spécifique pour les familles et les enfants de la part de la ville, de l'office du tourisme et des professionnels. La labellisation a également suscité une prise de conscience de nos équipes et l'envie d'aller encore plus loin dans l'accueil des familles et des enfants.

Nous collaborons davantage avec nos partenaires professionnels que par le passé.

Philippe FLAMENT devait me suivre sur cette estrade en tant que vice-président du Touquet Tourisme, mais il a préféré rester dans la salle. Il a dirigé un hôtel pendant de

nombreuses années dans notre station et fait ainsi le lien avec les professionnels qui se sont associés à notre démarche.

**Bruno LEPRAT**

Le label Famille Plus permet donc de mieux structurer le dialogue avec les professionnels en orientant ces échanges vers les problématiques d'accueil des enfants et des parents. Cette démarche participe-t-elle selon vous de la définition d'une station d'excellence ?

**Daniel FASQUELLE**

Il s'agit effectivement d'un avantage, mais chaque station reste libre de définir sa cible. Nous comptons 9 000 résidences secondaires dans notre commune et nous accueillons donc naturellement des familles en vacances ou en week-end. Nous avons cependant souhaité renforcer notre relation avec les professionnels. Nous étions initialement accompagnés par une vingtaine d'hôtels, et nous comptons désormais quarante partenaires. Les acteurs privés les plus significatifs pour cette cible « famille » nous ont rejoints dans la démarche (hébergeurs, restaurateurs et prestataires de loisirs).

Notre démarche a suscité l'intérêt d'un club de plage qui nous a proposé de développer une prestation à l'année. L'offre actuelle s'étend de Pâques à la Toussaint, et pourrait être déployée sur l'année entière en ciblant prioritairement les enfants. Cette démarche fait rebondir les intérêts et les initiatives dans tous les sens et nous en sommes très heureux.

**Bruno LEPRAT**

Les critères d'attribution du label Famille Plus ont récemment évolué. Pouvez-vous en donner quelques-uns et les illustrer ?

**Daniel FASQUELLE**

Les communes doivent présenter une offre complète en termes d'hébergement et de restauration. Elles doivent également proposer un accueil adapté, un certain nombre d'événements et d'animations dédiés aux familles et aux enfants à vivre ensemble et séparément. Nous nous attachons à le faire et c'est ainsi que nous avons mené avec succès l'opération « Une heure de tennis pour une heure de cours d'anglais ». Nous bénéficions à ce titre de notre proximité avec le Royaume-Uni. Les parents sont ravis que leurs enfants pratiquent un sport et qu'ils fassent des progrès en anglais, et ils peuvent eux-mêmes employer ces deux heures pour effectuer d'autres activités.

Le centre équestre fonctionne désormais toute l'année. Nous avons installé une structure proposant une initiation au poney pendant les vacances de Noël. Nous organisons également des goûters d'anniversaire sur ce site.

A partir de nos équipements, non seulement nous accueillons les enfants mais nous créons aussi des produits spécifiques qui leur sont dédiés.

**Bruno LEPRAT**

Avez-vous quantifié l'impact économique de cette démarche ?

**Daniel FASQUELLE**

L'intérêt économique de cette labellisation est évident, en ce qu'elle permet d'attirer un plus grand nombre de familles. Nous communiquons sur le fait que nous proposons des activités ludiques et éducatives aux enfants. Nous avons développé un certain nombre de produits pouvant intéresser les parents notamment dans notre musée, et nous organisons pour les familles des balades à cheval ou à poney sur la plage et en forêt.

Nous garantissons également une prise en charge des enfants de 10 heures à 16 heures au centre tennistique. Les parents peuvent ainsi profiter du temps à deux dont ils ne bénéficient pas pendant l'année.

En créant des produits nouveaux, on attire une clientèle nouvelle.

Notre centre équestre était déficitaire de 250 000 euros il y a trois ans, mais nous avons su équilibrer sa situation économique en diminuant les dépenses et en générant des recettes supplémentaires par le ciblage d'une clientèle d'enfants. Nous organisons des concours à l'attention des enfants, et la venue de l'ensemble de leur famille génère des chambrées et de l'activité dans les restaurants. Nous avons doublé la fréquentation liée aux activités équestres en nous adressant à ce public d'enfants. Le fait de toucher ce public nous permet d'atteindre leurs parents et leurs grands-parents. Les enfants sont les prescripteurs en ce que leur famille accède plus aisément à leurs demandes pendant les vacances.

Je tiens à insister sur l'importance que nous accordons à la dimension éducative de notre offre. Nous avons déménagé notre bibliothèque-médiathèque l'été dernier afin de la localiser sur un site plus confortable. Celle-ci présente une offre très large à l'attention de tous les membres de la famille.

**Bruno LEPRAT**

Le label Famille Plus fait appel à un réseau de référents : au sein de chaque commune, il y a un référent. Qui occupe ces fonctions dans votre commune ?

**Daniel FASQUELLE**

Ce rôle est assuré par la responsable de l'office du tourisme, Valérie DECLERCQ.

**Bruno LEPRAT**

Elle est donc l'ambassadeur des enfants à l'intérieur de ce territoire.

**Daniel FASQUELLE**

En effet. Nous organisons régulièrement des réunions avec les professionnels de la station et nous avons créé toute une documentation à l'intention des enfants et que l'on diffuse, notamment une bande dessinée à l'attention des enfants pour célébrer les cent ans du Touquet Paris-Plage. Nous recensons régulièrement tout ce qui se fait sur la commune pour informer les familles et nous faisons en sorte de susciter la création de nouveaux produits au cours des réunions de travail de Famille Plus.

**Bruno LEPRAT**

Quelle est la thématique du musée que vous évoquez ?

**Daniel FASQUELLE**

Il s'agit d'un musée d'art moderne dans lequel nous exposons également des toiles de l'école d'Etaples, une école postimpressionniste.

Nous avons installé des œuvres d'art dans notre ville, et cette initiative a beaucoup plu aux familles et aux enfants. Les deux gigantesques sumotoris réalisés par un artiste belge (et exposés sur la grand place de Bruxelles) ont connu un succès incroyable. De nombreux touristes se sont fait photographier devant ces œuvres.

### III) Hébergements et équipements

#### 1) *Le nouveau classement des hébergements touristiques*

Christian MANTEI

Directeur Général d'ATOUT France

#### **Bruno LEPRAT**

Je vous propose de revenir sur la question des hébergements avec Christian MANTEI, qui est l'ambassadeur du référentiel de classement des hébergements touristiques et qui représente l'institution ATOUT France. Où en est-on dans la démarche de classement des hébergements touristiques qui anime le territoire?

#### **Christian MANTEI**

Je dois dans un premier temps préciser que je désapprouve l'usage des termes « ambassadeurs » et « institution ». Ce dernier ne caractérise absolument pas ATOUT France. Il s'agit d'un opérateur qui réalise des actions de promotion à l'international, des assistances techniques dans l'ingénierie, et qui travaille à la définition de modèles économiques, notamment à la mise en place du classement.

Je suis convaincu de la nécessité d'établir un nouveau classement des hôtels. Le référentiel précédent datait de 20 à 25 ans, et il était devenu obsolète. Le simple fait que le classement n'ait subi aucun contrôle me laisse penser qu'il était nécessaire de le redéfinir.

J'estime que le mode d'élaboration de ce classement est pertinent. Nous avons associé les syndicats hôteliers et les consommateurs à la procédure de définition des critères. Nous avons indiqué aux hôteliers que des cabinets privés d'audit qualité s'assureront du respect des critères ainsi définis pour maintenir la classification en hôtel 2, 3, 4 ou 5 étoiles.

Nous avons également précisé aux hôteliers que la procédure n'était pas obligatoire, mais qu'elle était essentielle aux yeux des consommateurs et des voyagistes du monde entier. Ce nouveau classement français est très attendu. Nos interlocuteurs étrangers ne savent pas vendre l'hôtellerie française car ses critères ont perdu leur sens.

J'estime pour ma part que la procédure de classement a fonctionné de manière satisfaisante. Lorsque l'on regarde du côté des marchés, les réseaux de distribution (qu'il s'agisse des agences de voyages traditionnelles ou des pure players) ne référencent que les hôtels présents dans le nouveau classement, et nous n'avons reçu aucune plainte de consommateurs étrangers. 3 500 hôtels disposent déjà de leur panonceau, et 4 000 dossiers supplémentaires sont en cours de classement au sein d'ATOUT France et 1 500 via des organismes extérieurs. Il y a donc entre 8 000 et 8 500 hôtels classés ou en cours de classement.

Nous compterons donc à terme les meilleurs hôtels et les plus grandes chaînes dans ce classement. Une telle offre me suffit. Les hôteliers qui refuseront le classement enregistreront une légère baisse de leur revenu moyen par chambre disponible par rapport à ceux qui auront intégré le nouveau classement.

#### **Bruno LEPRAT**

Ces propos n'incitent que peu à opter pour le classement.

**Christian MANTEI**

Cette position constitue une spécificité française. La nécessité du classement m'est clairement apparue lorsque les agents de voyage américains et allemands m'ont demandé de leur présenter les critères retenus pour qu'ils puissent vendre ce nouveau produit. Je m'étonne donc que les professionnels français s'interrogent sur la pertinence même de ce dispositif.

**Bruno LEPRAT**

Les maires ont-ils un rôle à jouer dans cette poursuite de l'excellence ? Avec quels partenaires institutionnels envisagez-vous de collaborer ?

**Christian MANTEI**

Je ne souhaite pas me positionner dans une situation de sur-argumentation pour vous convaincre d'adopter un classement qui me semble évident. Les maires et les parlementaires n'ont pas à se justifier de demander à un professionnel d'être professionnel. Je ne conçois pas qu'un hôtelier puisse souligner la complexité du classement alors même que près de 8 000 hôtels seront prochainement classés. Les personnes qui doutent de l'utilité de ce dispositif devront s'interroger sur les raisons de son succès.

**Bruno LEPRAT**

Comment l'offre française est-elle perçue à l'étranger ?

**Christian MANTEI**

Je ne taris pas d'éloges lorsque je dois vendre et vanter les mérites des produits français auprès d'interlocuteurs étrangers, mais il apparaît en réalité essentiel de rénover au moins la moitié des hôtels parisiens. On entend les touristes dire qu'il y a encore beaucoup choses à améliorer vis-à-vis de l'accueil dans l'hôtellerie, et cela autant à Paris qu'en région. En lisant certains témoignages de touristes américains, cette vétusté est présentée de manière ironique comme un argument par les touristes étrangers. Ceux-ci garantissent à leurs successeurs de revivre les conditions de vie du siècle dernier. A Paris au moins la moitié des hôtels ont intérêt à se classer et à faire des efforts de rénovation.

**Bruno LEPRAT**

L'argent public est rare, mais vous déployez des efforts considérables pour que l'offre française soit représentée à l'étranger. Disposez-vous des moyens suffisants pour assurer cette promotion ?

**Christian MANTEI**

Les concours à ATOUT France ne représentent pas une dépense mais un investissement. Cette position a d'ailleurs été défendue à l'Assemblée Nationale pour assurer le maintien de nos moyens collectifs. Je vous rappelle que nous ne procédons pas à la promotion d'ATOUT France mais de vos produits.

Les nouveaux marchés émergeants sont extrêmement concurrentiels et les marchés traditionnels européens gagnent en complexité. Nous devons identifier des niches et des filières qui sont difficiles à travailler en marketing pour dégager une valeur ajoutée. Nous sommes cependant fortement aidés par l'outil numérique. Le Web 2.0 et les réseaux sociaux permettent de mener des opérations marketing efficaces à moindre coût.

**Bruno LEPRAT**

La fréquentation du territoire français croît chaque année et s'établit à 76 millions de touristes en 2011. Ce résultat vous paraît-il satisfaisant ? Faut-il fixer des objectifs plus élevés ?

**Christian MANTEI**

Nous devons raisonner en termes de dépenses et de chiffre d'affaires global. Ces indicateurs ne peuvent pas nous convenir, en ce que nous occupons à ce jour la troisième position. Nous devons rester vigilants sur la performance de chaque destination.

Le niveau d'investissement détermine notre croissance future. Les investissements publics et privés atteignent dix milliards d'euros dans l'ensemble des filières depuis quinze ans. Cette somme me paraît insuffisante.

**Bruno LEPRAT**

Souhaitez-vous adresser un dernier message aux maires ?

**Christian MANTEI**

Je tiens à leur garantir que je serai toujours présent à leurs côtés. J'estime que ceux-ci constituent le premier acteur de développement touristique car ce sont eux qui portent souvent seuls tous les problèmes du développement touristique dans leur territoire. Les maires sont donc les premiers partenaires d'ATOUT France.

**Bruno LEPRAT**

Pensez-vous que la France saura un jour reconnaître l'importance du secteur touristique, dont on connaît aujourd'hui le poids dans notre économie ?

**Christian MANTEI**

Cette prise de conscience n'aura lieu qu'à la suite d'une baisse brutale de la fréquentation touristique de notre pays. La ville de Paris ne réalise pas sa dépendance totale au tourisme. Les élus parisiens ne mentionnent pas suffisamment ce sujet dans leurs discours, à l'exception du maire adjoint chargé du tourisme qui se trouve naturellement dans son rôle. Je n'entends pas Monsieur Delanoë se positionner sur la problématique du tourisme. Il faudrait que le nombre de touristes baisse de 25 % pour que ces élus s'aperçoivent de cette dépendance, mais réagir à ce moment-là, sera trop tard.

Le tourisme constitue une opportunité formidable pour la France. Le tourisme est un média, car nous considérons qu'un touriste partage son expérience avec dix personnes de son entourage. Ce sont ainsi près de 800 millions de personnes qui sont sensibilisées à l'offre touristique de la France. Le tourisme est également un important vecteur d'innovation en terme économique, en matière de technologie numérique, d'architecture, de transports et de services. Les Chinois l'ont bien compris, et développent leur offre pour devenir à terme la première destination touristique mondiale.

**Daniel FASQUELLE**

Avant de vous quitter, je souhaite inciter les maires présents à rejoindre le label Famille Plus. Les équipes de l'office du tourisme du Touquet Paris-Plage se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

**France AOUIZERATE**

Les élus du tourisme formulent des demandes de budget pour améliorer l'accueil de leurs communes, mais ils ne sont pas prioritaires dans un budget municipal face aux enjeux sociaux ou sportifs. J'abonde donc dans le sens de Monsieur MANTEI. Il est impératif que nos élus et nos institutionnels prennent conscience de l'importance du

tourisme dans notre économie. Le département des Alpes-Maritimes ne compte que peu de sites industriels, et c'est le tourisme qui fait vivre la Côte d'Azur. Nous ne bénéficions pourtant que de peu de moyens logistiques pour améliorer les offices du tourisme et le développement du tourisme.

Le tourisme est également peu reconnu au niveau national. Je déplore à ce titre que nous n'ayons pas de Ministre du tourisme.

**Bruno LEPRAT**

Christian MANTEI, êtes-vous attentif à cette problématique ?

**Christian MANTEI**

Je ne partage pas votre position sur ce point. Nous sommes intégrés dans un grand ministère qu'est le Ministère de l'Economie. Nous bénéficions de l'action efficace de notre Ministre de tutelle. Les activités liées au tourisme telles que le commerce, la consommation ou l'artisanat sont également rattachées à ce ministère.

J'ai soulevé ce point auprès du précédent Président de la République, et celui-ci m'a répondu que le tourisme ne pouvait disposer que d'un ministre ou d'un budget. Je crains donc que la nomination d'un ministre dédié n'affecte nos moyens et que la nomination d'un ministre du tourisme ne soit pas suivie d'un budget conséquent puisque nous ne serons plus adossés à un grand ministère.

**Guy VAXELAIRE**

Le champ ministériel nous est toujours précieux car certains dossiers liés à la réhabilitation ou aux dotations doivent pouvoir recevoir le traitement approprié.

Avec une clientèle française et internationale qui évolue sans cesse, il me paraît essentiel de mettre en place un classement simplifié des hôtels dans un contexte de développement des réservations sur internet. Car hors de ce cadre, nous risquons l'ouverture à certains abus avec le développement des locations par le biais d'internet. Plus on professionnalise, plus on avance et pour cela il faut des types d'hébergements classés.

**Bruno LEPRAT**

Pensez-vous que ce classement doit être obligatoire ou facultatif ?

**Guy VAXELAIRE**

Je considère que cette démarche devrait être obligatoire, et que nous devrions disposer à défaut d'un label fort. Il est essentiel que nos hébergements bénéficient d'une visibilité.

Les demandes des touristes ont évolué depuis plusieurs années, et les communes touristiques doivent donc proposer toutes les formes d'hébergement. Le label Famille Plus garantit aux touristes qu'ils bénéficieront de services équivalents à ceux qu'ils peuvent trouver à proximité de chez eux.

Pouvez-vous inclure le label Famille Plus dans l'ensemble des communications d'ATOUT France en France et à l'international ?

**Christian MANTEI**

ATOUT France et Famille Plus se sont rencontrés à plusieurs reprises pour élaborer un plan d'action. ATOUT France apporte des fonds propres, car la communication et la promotion requièrent des moyens importants mais ATOUT France attend en retour un partenariat avec ce label impliquant de pouvoir mettre également des moyens.

**Christine LAYMARD**

L'apposition d'un logo sur un site internet ne nécessite pas un budget dédié.

**Christian MANTEI**

Cette démarche n'est pas suffisante. Je peux mettre le logo sur internet mais je souhaite que notre communication soit plus offensive. J'entends que cette promotion porte en premier lieu sur le produit labellisé. Je pense que si on n'explique pas derrière le logo ce qu'est le label et ce qu'est le produit, tout en le boostant avec un vrai marketing, on n'y arrivera pas. Promouvoir le logo ou le produit labellisé sont deux choses différentes et je souhaite promouvoir le produit.

ATOUT France est capable d'apporter des fonds propres, mais il est nécessaire que les autres acteurs nous aident pour développer des actions performantes et efficaces.

**Xavier-Martin CHEVALIER**

Je souhaite aborder un autre thème qui est la taxe de séjour. Je suis pour l'amélioration de la qualité touristique. On a voulu modifier la taxe de séjour et notamment celle des meublés non classés afin d'accroître la qualité du service. Mais elle reste plus élevée dans les hébergements de première et seconde catégorie que dans les meublés non classés, en application du nouveau classement. Il serait opportun d'augmenter les taxes des hébergements non classés afin d'inciter les hébergeurs à se classer, mais le Ministère des Finances les plafonne. C'est un sujet technique, mais cela participe à mon sens à la valorisation des classements.

**Géraldine LEDUC**

Cette question figurera dans l'enquête adressée à nos adhérents sur la perception de la taxe de séjour. Je vous invite donc à y répondre, ce qui nous permettra d'en discuter avec le Ministère.

**Guy VAXELAIRE**

Les meublés non classés présentent par définition une offre bas de gamme qui ne présente aucun confort. Mais ils ne sont pas jugeables car on ne les contrôle pas. Il faudrait réévaluer les *minima* des taxes de séjour.

**Michel CAZAUBON**

Le barème actuel respecte le principe d'équivalence qui permet à un logement non classé d'être assimilé à une catégorie de classement comme s'il l'était au niveau des étoiles. Cette appréciation individuelle est menée au cas par cas et s'avère par conséquent plus difficile à effectuer. Le tarif des meublés non taxés repose donc bel et bien sur leurs qualités intrinsèques. La création d'un nouveau barème pour inciter les non classés à le devenir est une autre réflexion que nous sommes en train de mener.

**Bruno LEPRAT**

Je note la passion dont vous faites preuve sur des points aussi techniques.

- 2) *La Cité de l'Océan à Biarritz (64), la réalisation d'un équipement exemplaire en partenariat avec Suez-Environnement*

**Bruno LEPRAT**

Sylvie APOLLIN a accompagné la naissance de la Cité de l'Océan en tant que représentante de Suez Environnement. Je vous rappelle que Didier Borotra n'a pas pu assister à ce congrès en raison des conditions climatiques.

**Sylvie APOLLIN**

La Cité de l'Océan de Biarritz s'inscrit dans un ensemble plus large dénommé Biarritz Océan qui inclut également le Musée de la Mer sous sa nouvelle forme. Un nouveau bâtiment a été adjoint à la Cité de l'Océan. Celui-ci a été inauguré en juin 2011, et nous escomptons une fréquentation de 100 000 visiteurs par an venant s'ajouter aux 250 000 visiteurs attendus au Musée de la Mer. Nous visons essentiellement une cible familiale.

**Bruno LEPRAT**

Cet outil pédagogique permet de mener une réflexion sur le territoire comme lieu d'apprentissage.

**Sylvie APOLLIN**

Nous proposons effectivement une offre aux frontières du ludique et du pédagogique sur une thématique conservant sa composante scientifique. Le site a pour ambition de mieux faire connaître l'océan aux jeunes générations par le biais d'équipements multimédias et interactifs les plus modernes. Nous avons ciblé prioritairement le public des enfants de 8 à 15 ans.

**Bruno LEPRAT**

Comment l'action de Suez Environnement s'articule-t-elle avec la municipalité de Biarritz ?

**Sylvie APOLLIN**

Au départ, il y a la rencontre d'hommes comme c'est le cas entre le maire de Biarritz, Didier BOROTRA et le PDG de Suez Environnement, Jean-Louis CHAUSSADE. C'est cette rencontre qui a facilité le dialogue et la présentation du projet il y a plus de 5 ans.

Cette collaboration s'inscrit plus globalement dans la volonté de Suez Environnement de travailler étroitement avec les élus et de rester à l'écoute de leurs besoins.

**Bruno LEPRAT**

Quel est à ce jour le cœur de métier de Suez Environnement ?

**Sylvie APOLLIN**

Nous intervenons essentiellement sur la problématique des déchets par le biais de Sita, et sur les sujets liés à l'eau. Degrémont assure le traitement de l'eau et la Lyonnaise des eaux en assure la distribution.

**Bruno LEPRAT**

Nous devinons donc comment ce projet peut intéresser la marque Suez Environnement. De quelle manière avez-vous contribué à sa réalisation ? Avez-vous apporté des connaissances, des crédits ou du conseil ?

**Sylvie APOLLIN**

Nous proposons notre expertise et nos moyens financiers. Suez Environnement est actionnaire de la SEM Biarritz Océan qui gère la Cité de l'Océan et le Musée de la Mer. Ce partenariat s'inscrit dans la durée, car nous avons participé à ce projet dès son origine et nous avons été très fortement associés à la réflexion sur le projet lui-même en apportant notre expertise en complémentarité de celle de la collectivité.

**Bruno LEPRAT**

Il était logique que vous apportiez votre expertise car vous investissiez dans ce projet. Vous auriez toutefois pu intervenir en qualité de mécène.

**Sylvie APOLLIN**

Le schéma mécénat aurait pu être une option possible, effectivement Suez Environnement est habitué à une politique de mécénat organisé autour de trois axes : l'environnement, la ville et la solidarité. Le schéma mécénat est un schéma très riche qui aide les collectivités sur des projets d'intérêt général, mais ne présente pas la dimension prise d'un risque réel en devenant actionnaire comme nous l'avons fait avec la SEM. Autant sur le musée de la Mer, le risque est limité et mesuré, il y a en effet un acquit avec 150 000 visiteurs par an, une situation géographique en cœur de ville, vingt-cinq nouveaux aquarium installés, deux immenses bassins qui donnent une vision spectaculaire aux espaces ; Par contre, la Cité de l'Océan est un équipement neuf, non situé en cœur de ville, positionné sur une cible 8-15 ans qui n'est pas très captive, il faut donc faire un important travail de communication. Le lancement a été très bien réalisé par la ville de Biarritz ce qui a eu pour effet de remplir les objectifs lors de la première saison, mais tout reste à faire dans la durée pour renouveler l'intérêt.

Il est nécessaire de prendre sa voiture pour s'y rendre, pour palier à cette problématique des navettes ont été déployées pour mener les visiteurs du centre ville vers le site de la Cité de l'Océan. Le public doit confirmer les choix qui ont été faits.

Au-delà de cette prise de risque, il y a également dans les spécificités de ce partenariat, un dialogue qui s'est naturellement mis en place dans le montage financier. Ce dialogue a été possible grâce à l'implication de M. BOROTRA qui y a mis beaucoup de passion, d'intérêt et qui a suivi de façon très directe le projet. Pendant deux ans, Suez Environnement a été associé à la réflexion du projet en y apportant ses connaissances sur la thématique de l'eau, sur les problématiques de gestion et de développement commercial. Nous croisons régulièrement nos expertises dans le respect des compétences mutuelles. En cela, ce schéma est tout à fait intéressant et original.

**Bruno LEPRAT**

Quel est le rôle de Suez Environnement dans ce projet ? Pouvez-vous mener des partenariats ou des mécénats avec d'autres maires ?

**Sylvie APOLLIN**

Je crois beaucoup à l'adaptation aux situations spécifiques. J'ignore si le modèle retenu en l'espèce sera transposable à d'autres projets. Dans ce cas précis, il s'agissait du bon schéma, mais il n'est pas nécessairement reproductible pour tous les projets, notamment par le fait qu'il existe une prise de risque d'une certaine ampleur et que l'entreprise ne peut pas prendre des risques sur des domaines qui ne sont pas son cœur de métier. On a un contexte spécifique dans ce projet, car si on n'associe pas naturellement l'activité de Suez Environnement à l'océan, on sait tous qu'il représente une ressource potentielle essentielle dans l'économie de l'eau de demain à travers le dessalement et l'énergie avec le développement des "éoliennes marines". Ce projet a également illustré une évolution des métiers de l'entreprise vers un positionnement assez nouveau en faveur des métiers de l'environnement.

**Bruno LEPRAT**

La chargée de mission que vous êtes, peut être en contact avec des élus qui souhaitent un appui, des subventions, une application plus forte de Suez Environnement ? On a tous des exemples en tête tant sur le littoral qu'en montagne ou dans les autres territoires. Quelles sont les conditions pour déclencher votre intérêt ?

**Sylvie APOLLIN**

De telles sollicitations doivent être soumises à un examen minutieux. Il doit y avoir une conjonction de facteurs porteurs que j'ai évoqués précédemment.

Notre entreprise est cependant attentive à la thématique de l'eau comme opportunité de rayonnement touristique. Je trouve intéressant au travers de ce projet qu'une ville démontre que le défi de l'eau est à la fois une occasion de dialoguer avec le public et également un outil pour le rayonnement touristique. La ville de Biarritz et Didier BOROTRA ont aussi conçu ces équipements, le musée de la mer et la Cité de l'Océan, pour l'image de Biarritz qui était en parfaite cohérence avec l'histoire de la ville.

Ce message du défi de l'eau comme opportunité de rayonnement touristique intéresse l'entreprise. Cela peut se concrétiser de manières très différentes. Par exemple, Suez Environnement a soutenu une exposition en partenariat avec *Good Planet* sur l'eau qui a été proposée à 60 000 écoles. Il ne s'agissait pas d'un projet très couteux, mais qui était intéressant du point de vue de la diffusion autour de l'eau.

**Bruno LEPRAT**

Vous assistez à nos débats depuis ce matin et vous m'avez fait part que vous souhaitez intervenir par rapport à un propos que vous avez entendu ?

**Sylvie APOLLIN**

C'est en lien avec cette attention portée aux familles que je trouve extrêmement intéressante du point de vue du développement touristique que ce soit dans l'accueil de touristes étrangers ou français. La ville de Biarritz est bien dans cette démarche de la conception d'un équipement ludo-pédagogique à destination des familles.

**3) *Comment prendre en compte les enjeux touristiques autour des ouvrages de production d'électricité, en partenariat avec EDF*****Bruno LEPRAT**

J'accueille M. BERENGUEL, maire de Savines-le-Lac, accompagné de M. SAMBARINO, Directeur délégué à la coordination de l'eau chez EDF.

Monsieur le maire, nous allons parler avec vous d'un équipement exceptionnel qui est hydro-électrique. Depuis quand est-il en place ?

**Victor BERENGUEL**

Le village dénommé Savines à l'époque a été détruit en 1955 sur une décision d'utilité publique de l'Etat. La commune qui comptait 1500 habitants s'est retrouvée avec 242 habitants. Cela a été un drame social avec tout ce que cela comporte. Le village a été reconstruit à neuf et notre commune a adopté en 1963 le nom de Savines-le-Lac pour bénéficier du rayonnement touristique et économique du lac. Le bilan que l'on peut tirer de cette aventure 50 ans après, c'est qu'il s'agit d'une réussite.

Je suis également président du SMADESEP, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon, qui gère 91 kilomètres de berges, 1 200 000 000 mètres cube d'eau. Le lac a un fort marnage qui peut aller jusqu'à moins 35 mètres. Le syndicat a été mandaté par EDF et par les communes du pourtour du lac de Serre-Ponçon, pour s'occuper de la gestion du lac et de ses implantations pour tous les effets touristiques et économiques.

Et en tant que vice-président du conseil général, chargé de l'environnement et du développement durable, je suis très satisfait car aujourd'hui ce sujet est très tendance. Et la production hydro-électrique en est l'exemple parfait.

**Bruno LEPRAT**

Savines-le-Lac constitue-t-il une station ou une destination ? Où en est-on de votre point de vue, de l'exploitation touristique de ces rivages et de cette eau ?

**Victor BERENGUEL**

Nous sommes devenus une destination nautique reconnue en tant que telle et un vrai site touristique. Le lac de Serre-Ponçon représente 40 % de l'économie des Hautes-Alpes. Les touristes viennent pour profiter de nos stations de ski l'hiver et nous devenons aussi une véritable destination nautique avec plus de 1000 anneaux sur Serre-Ponçon dont 500 anneaux publics ce qui nous permet d'être affiliés à la Fédération de la Méditerranée des ports.

**Bruno LEPRAT**

Vous devez tenir compte de deux lois : la loi littorale et la loi montagne. Comment celles-ci vous affectent-elles ?

**Victor BERENGUEL**

Nous avons les mêmes contraintes que pour les autres stations du littoral, mais nous sommes handicapés par le marnage important du lac. La population vit mal cette situation, d'autant plus que nous souhaiterions pouvoir construire sur au moins onze des quatre vingt-onze kilomètres de rives, mais il nous est difficile d'obtenir une telle autorisation. Cela soulève toujours un vif débat surtout face à EDF qui mise beaucoup sur ce lac qui est un avantage pour le développement de la région, mais un handicap pour nous car nous ne réussissons pas à le maîtriser. Tout le monde ne faisant pas la même lecture de la loi littorale, il est difficile de développer certains projets par endroits autour du lac.

**Bruno LEPRAT**

Vous m'avez confié être un ancien lobbyiste et pourtant vous n'arrivez pas à percer les arcanes de l'administration malgré l'expertise que vous avez acquise au cours de votre carrière.

**Victor BERENGUEL**

Dans cette salle, nous sommes tous des lobbyistes. Je crois que pour être un bon lobbyiste, il faut d'abord un bon projet, y croire et l'aimer. Il faut travailler dur et ensuite avoir un bon carnet d'adresses et je crois que l'ensemble des élus dans cette salle, ont tous un bon carnet d'adresses. Aujourd'hui nous sommes pénalisés car il y a une loi, mais aussi son interprétation.

**Bruno LEPRAT**

Vous entendez également développer un projet de tourisme d'affaire. Cet objectif est-il compatible avec votre localisation dans une zone rurale ?

**Victor BERENGUEL**

Absolument et je pars du principe que le tourisme d'affaire est un des moyens de développement de nos zones rurales. Nous proposons des activités de pleine nature, des infrastructures de sports d'hiver et des activités nautiques sur le lac de Serre-Ponçon. Nous estimons que ce profil nous permettra d'attirer l'organisation de séminaires accueillant de 30 à 200 salariés. En effet nous entendons le tourisme d'affaire à notre dimension, avec les capacités hôtelières dont nous disposons.

**Bruno LEPRAT**

Pourquoi la campagne intéresserait-elle des cadres d'entreprises ? Et de deuxièmement, quel est le projet sur lequel vous travaillez aujourd'hui ?

**Victor BERENGUEL**

Aujourd'hui, nous avons deux projets. Le volet culturel sur notre territoire est très important, car il y a toute une histoire dans les Hautes-Alpes et nous sentons qu'il y a une demande. Mais les volumes envisagés ne permettent pas d'attirer des partenaires pour établir un PPP (partenariat public-privé). En effet, aujourd'hui personne ne veut s'engager sur un PPP de moins de 10 millions d'euros, car le risque ne se justifie plus et qu'il est trop important.

On vient de faire classer Notre Dame du Laus dans les communes sanctuarisées où il n'y avait que 12 sites répertoriés dont le Mont Saint Michel, Lourdes, Lisieux,... Nous pouvons espérer 250 000 à 300 000 visiteurs par an dans les 3 ans qui viennent.

**Bruno LEPRAT**

Mais il ne s'agit pas de tourisme d'affaire ?

**Victor BERENGUEL**

Il s'agit d'un tout. Nous avons des demandes de la part de petites structures qui souhaitent venir dans les Hautes-Alpes pour découvrir les sites dans le cadre de séminaires.

**Bruno LEPRAT**

M. SAMBARINO, comment s'articule la stratégie d'EDF par rapport à cette destination évoquée par M. BERENGUEL ?

**Patrick SAMBARINO**

Tout d'abord, il faut rappeler que l'histoire est longue pour ce partenariat entre EDF et les acteurs locaux, qui regroupe beaucoup de volonté partagée. Les aménagements hydro-électriques sont avant tout de l'aménagement du territoire. Et il est incontournable de travailler pour ces aménagements avec les élus.

La vocation du barrage de Serre-Ponçon était en premier lieu de produire de l'électricité, de résoudre les difficultés de sécurité liées à l'eau au niveau agricole notamment avec l'irrigation, et de maîtriser les crues de la Durance.

EDF exploite 75 % des réserves d'eau de surface artificielles, et assure le multi-usage de l'eau : hydroélectrique, agricole, domestique, industriel et touristique. Le tourisme est devenu important dans le genre d'aménagement comme celui de Serre-Ponçon ou encore de Sainte-Croix. Pour s'en rendre compte, les aménagements du lac de Serre-Ponçon génèrent 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires dont 900 millions d'euros sont issus de la production agricole et domestique, 400 millions d'euros proviennent de l'activité hydro-électricité et 200 à 300 millions de l'activité touristique.

**Bruno LEPRAT**

Comment l'action d'EDF s'articule-t-elle pour intégrer l'activité touristique avec l'usage agricole et l'usage de production hydro-électrique ?

**Patrick SAMBARINO**

Vous venez de soulever tout l'enjeu et tout le défi auquel nous faisons face. Pour EDF, la satisfaction du touriste est obtenue lorsque nous pouvons lui garantir un niveau de l'eau le plus élevé possible en juillet-août afin de pouvoir pratiquer toutes activités nautiques possibles autour du lac. Il faut prendre en compte le fait que l'été est la période durant

laquelle il y a le moins d'arrivée d'eau et que l'irrigation est sollicitée. Il faut donc réaliser aussi des lâchers d'eau pour assurer l'irrigation et la production d'électricité.

Une des premières priorités d'EDF face à ce multi-usage, est d'assurer en permanence la sécurité et la sûreté des usagers.

Nous sollicitons fortement les lacs de France pour produire de l'électricité en ces temps de grand froid. Je comprends les inquiétudes des habitants, des futurs touristes, des élus locaux de voire baisser rapidement la cote du lac en se demandant si EDF va être en moyen de le remplir de nouveau au bon moment. C'est toute la technicité, le savoir-faire, l'expertise et la gestion prévisionnelle de notre ingénierie acquise depuis des années qui permet au mieux de gérer ces aspects complexes. Nous avons signé une convention qui nous oblige à l'assurer.

On a progressé, mais peut-être jusqu'à présent le faisait-on seul. Aujourd'hui, on a compris qu'il fallait le faire en étant beaucoup plus ouvert, en allant discuter, négocier.

### **Bruno LEPRAT**

Combien de lacs tels que celui de Serre-Ponçon sont-ils exploités par EDF à ce jour ?

### **Patrick SAMBARINO**

Le cas du lac de Serre-Ponçon est unique. Il s'agit de la plus grande réserve d'eau retenue d'Europe. Le deuxième lac le plus important en France et presque en Europe, se trouve juste à côté dans le Verdon, avec le lac de Sainte-Croix. Il y a également des lacs dans les Alpes, d'autres dans le massif central.

75% des réserves en eau de surface est exploité aujourd'hui avec des aménagements hydro-électriques d'EDF. Il y a plusieurs centaines de retenues que gèrent EDF et nous dénombrons une cinquantaine de grands lacs pouvant être aménagés en France.

### **De la salle**

EDF est devenu un acteur essentiel du tourisme dans les Hautes-Alpes, car l'existence de ce type de retenue d'eau garantit aux stations des ressources en période estivale. L'activité économique de cette région repose nécessairement sur les activités touristiques d'été ou sur les installations de sports d'hiver.

### **De la salle**

Procédez-vous à des vidanges du lac ?

### **Patrick SAMBARINO**

Le marnage atteint une trentaine de mètres de profondeur. Il s'agit de la variation de cote entre le niveau maximum et jusqu'où on peut descendre. Le lac a une profondeur de 90 mètres. Le marnage est important, comparé notamment aux 6 ou 7 mètres dans le lac de Sainte-Croix.

Réglementairement, on devait réaliser des vidanges décennales, mais ce sont maintenant des visites décennales. Avec l'évolution des techniques, on a des dérogations qui permettent de faire ces visites non pas avec des vidanges complètes mais avec des visites subaquatiques. Les retenues du type de Serre-Ponçon ne seront jamais vidangées et on ne le fera jamais sauf catastrophe particulière.

Nous ne prévoyons pas de vider le lac. Une telle procédure impliquerait notamment de consulter l'ensemble des acteurs économiques du lac et de proposer des compensations économiques en cas d'activité touristique afin d'en limiter l'impact. Nous pouvons également accueillir les touristes dans nos centrales dans le cadre d'une démarche de tourisme industriel. Il s'agit d'un tourisme alternatif qui peut être une réponse en cas de météo défavorable.

**Victor BERENGUEL**

Nous souhaitons d'ailleurs renforcer nos efforts dans ce domaine. Nous rouvrirons prochainement les mines de cuivre de Saint-Véran. Nous sommes en train de mettre en place un circuit sur le tourisme industriel.

**Bruno LEPRAT**

Les centrales nucléaires sont aisément visitables. La construction des centrales hydroélectriques prend-elle en compte l'hypothèse de ces visites ?

**Patrick SAMBARINO**

Certains équipements sont adaptés, et des centres d'information du public sont généralement construits à proximité des sites qui sont ouverts et accessibles au public durant les journées du patrimoine.

*4) Comment prendre en compte les économies d'énergie dans les équipements touristiques : Comps-sur-Artuby (83), en partenariat avec Primagaz.*

**Bruno LEPRAT**

Nous accueillons notre dernier binôme avec M. GAYMARD, Maire de Comps-sur-Artuby et Jacky BENTZ, de Primagaz.

Nous allons parler de la vertu écologique et budgétaire qui consiste à traquer les économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire, parlez nous de votre station Comps-sur-Artuby.

**André GAYMARD**

La commune de Comps-sur-Artuby couvre 6 000 hectares, elle se situe sur le plateau au-dessus de Draguignan et son territoire a été réduit de deux tiers il y a quarante ans afin de constituer un camp militaire.

A cette époque l'économie était basée sur l'agriculture et le pastoralisme. Le temps passant et vue notre proximité avec les gorges du Verdon qui sont situées à 14 kilomètres, nous nous sommes tournés vers une activité touristique. Ce secteur représente désormais 70 % de notre économie.

Nous avons entrepris une démarche de diminution de nos dépenses notamment au travers de nos frais de chauffage et nous avons sollicité un diagnostic en la matière. Les économies réalisées devraient nous permettre d'acquérir des équipements plus adaptés à nos ambitions touristiques.

**Bruno LEPRAT**

Un bureau d'étude vous a indiqué les mesures à effectuer. Quelles seront vos prochaines actions ?

**André GAYMARD**

Les prochaines décisions dépendront directement des devis proposés pour améliorer la rentabilité du chauffage. Ce n'est pas encore chiffré, mais il faudra faire attention avec le retour sur investissement nécessaire.

**Bruno LEPRAT**

Dans quel domaine emploierez-vous les économies réalisées ?

**André GAYMARD**

Nous souhaitons consacrer 500 000 euros à la rénovation de notre camping qui a plus de 30 ans et qu'il faut remettre au goût du jour. Il a une superficie de 3 hectares et comprend une centaine d'emplacements.

**Bruno LEPRAT**

Comment Primagaz a-t-il intégré ce projet ?

**Jacky BENTZ**

Nous nous sommes rencontrés lors d'une commission de l'ANMSCCT qui a eu lieu dans les locaux de Primagaz et nous avons proposé aux communes rurales de petites tailles de procéder à un bilan énergétique global des usages de la commune. Nous souhaitons sensibiliser les collectivités à la recommandation du Grenelle de l'environnement, qui préconise la réalisation d'un bilan énergétique global de leur commune.

**Bruno LEPRAT**

Les communes touristiques sont-elles particulièrement attentives à ces enjeux ?

**Jacky BENTZ**

C'est une problématique qu'on rencontre souvent dans les communes touristiques. Les locaux ne sont généralement pas isolés de manière satisfaisante, de plus ils font l'objet d'utilisation irrégulière avec des variations de température très fortes ce qui est assez difficile à gérer en matière de budget énergétique. La typologie des communes touristiques correspond bien à la démarche de performance énergétique.

**Bruno LEPRAT**

Qu'est-ce qu'il y a de modélisable avec l'expérience de monsieur le maire? Sa curiosité, son désir de faire des économies ou d'investir pertinemment ailleurs, qu'est-ce que vous mettriez d'autre en avant?

**Jacky BENTZ**

Il s'agit comme vous l'avez cité, d'une démarche globale. Il y a un intérêt économique, un intérêt par l'incitation du Grenelle qui va arriver prochainement. Il y a du bon sens, la performance énergétique ne regroupe plus des concepts qu'on utilise dans un monde d'expert, mais devient une réalité pour tout le monde, même pour l'administré. Donc si vous engagez une démarche de bilan énergétique dans votre commune, ça va être bien perçu par vos administrés car cette démarche va dans le bon sens. Il y a 10 ans, cette démarche ne parlait à personne, mais aujourd'hui effectivement, l'administré comprend et en tient compte.

La démarche de Monsieur Gaymard a été perçue de manière positive par ses administrés.

L'étude permet de démontrer qu'en faisant une photo objective et factuelle de la commune, on peut voir que les investissements les plus simples et les moins coûteux sont les plus rapidement rentables dans le temps et ce n'est pas forcément à cela qu'on pense lorsqu'on envisage les économies d'énergie.

Il est donc possible de réaliser des travaux modestes qui produiront un intérêt à court terme, puis d'envisager des investissements plus lourds à l'avenir.

**Bruno LEPRAT**

M. GAYMARD, c'est pour faire plaisir à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET que vous avez entrepris cette réflexion et fait réaliser un bilan énergétique ou s'agit-il d'une motivation plus prosaïque ?

**André GAYMARD**

Cette démarche visait en premier lieu à satisfaire mes administrés, les intérêts de la commune et à mieux gérer l'argent de la collectivité.

**Bruno LEPRAT**

L'éducation des employés communaux, des administrés et des visiteurs permet de sensibiliser ces publics et de réduire la facture énergétique. Dans quelle proportion cela joue-t-il ?

**Jacky BENTZ**

Cette démarche de sensibilisation via la communication et de formation, se situe dans le cœur du premier palier d'investissement.

**André GAYMARD**

A l'occasion des vœux pour la nouvelle année, j'ai eu un échange avec la population de la commune. Certaines personnes ont regretté les économies pratiquées en matière d'éclairage public, mais tous les administrés ont approuvé les opérations menées sur le chauffage et y ont été sensibles.

**Bruno LEPRAT**

Peut-on envisager qu'un jour les touristes optent pour une destination en raison de son respect des recommandations du Grenelle de l'environnement ?

**André GAYMARD**

Nous ferons en sorte que notre action soit suffisamment médiatisée localement. Nous entendons également attirer des touristes en période hors saison. En effet, notre patrimoine architectural comprend un bâtiment classé et trois bâtiments inscrits, et nous proposons un circuit de chapelles datant du 12<sup>ème</sup> siècle.

**Bruno LEPRAT**

C'est intéressant cette notion de tourisme culturel qui revient un peu plus en cette fin de journée.

Que propose Primagaz pour la sécurité ? Peut-être au travers d'un mécénat comme nous l'avons déjà abordée au cours de cette après-midi.

**Jacky BENTZ**

Chacun son métier. Mais puisque vous parlez de mécénat, le plus dur dans cette démarche d'économie énergétique, est l'étape des travaux et des enjeux financiers que cela représente. Le PPP a été évoqué tout à l'heure, qui sont des contrats assez volumineux, au-delà de 10 millions d'euros et donc qui ne concernent pas forcément toutes les collectivités, nous non plus car nous sommes un opérateur rural en règle générale. On essaie de travailler sur une nouvelle forme de marché qui s'appelle CREM pour Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance. Je ne rentrerais pas maintenant dans le détail de ce type de contrat, mais c'est une façon de faire porter par la collectivité une assurance de performance énergétique dans le marché. Vous avez entendu parler de Contrat de performance énergétique, les CEP qui en est une déclinaison. Primagaz fait en sorte de pouvoir porter le projet afin d'aller plus loin encore.

**Bruno LEPRAT**

Des applaudissements pour monsieur le maire et son partenaire ainsi que pour Géraldine LEDUC et son équipe, à qui je laisse le dernier mot.



# Clôture du congrès

---

Géraldine LEDUC

Je souhaite remercier les personnes qui sont restées jusqu'à la fin de cette journée, malgré la météo et les problèmes de transport, ainsi que Bruno LEPRAT pour son animation. Les comptes rendus seront mis en ligne et vous seront adressés dès qu'ils seront disponibles. Je remercie également les partenaires et les intervenants qui nous ont suivis toute la journée. Les débats se sont avérés particulièrement riches.

Ce matin, nous avons pu observer, comme chaque année, que les questions fusent sur les finances locales, ce sont donc des débats que nous prolongerons. Je souhaite remercier également Michel CAZABON d'avoir assister à l'ensemble des débats de la journée et qui va nous accompagner sur la suite des dossiers. Nous avons entendu les messages que vous nous avez transmis notamment sur la taxe de séjour et la mise en application de la réforme du classement de nos stations. Je souhaite aussi rappeler l'élan autour du label Famille Plus que vous avez pu constater lors de nos débats et remercier les autres associations qui travaillent sur ce label ainsi que les membres de mon équipe qui gèrent ce label, Aurélie KEDINGER et Foucault JANCEL.

Je remercie l'ensemble de mon équipe, qui a contribué à l'organisation de ce congrès et qui m'accompagne tout au long de l'année. Cette journée a été orientée sur l'excellence des stations classées et des communes touristiques et sur tous les ingrédients qui font de vous des destinations d'excellence quelles que soient vos spécificités. Certains maires ont exprimé leur besoin d'aides. Je les invite donc à nous contacter lorsqu'ils le nécessitent.

Pour le mot de la fin, je dirais « tous ensemble pour la destination France » et je vous félicite pour l'excellence de vos stations.